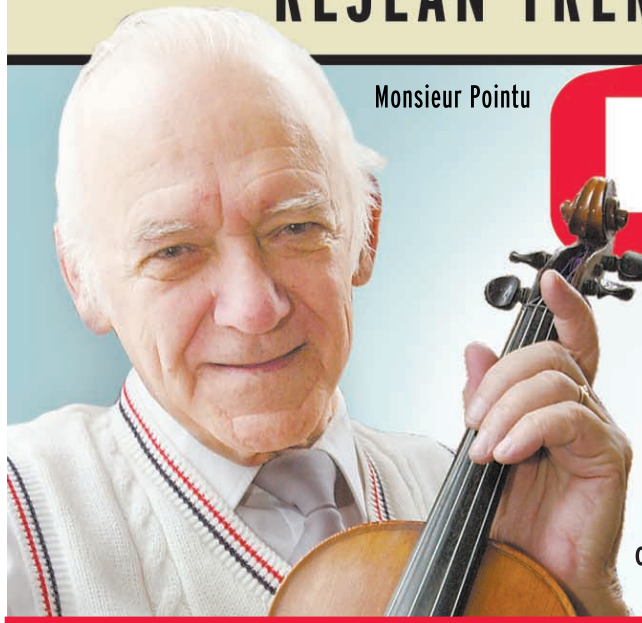


RÉJEAN TREMBLAY > DEUX INJUSTICES À CORRIGER

Cahier Sports
page S5



Une **légende**
vivante

Cahier Arts + Spectacles, page C1

5

3

Cahier Sports, page S3

Stratégies
antifroid

Cahier Actuel, page B1



MONTRÉAL | MARDI 15 JANVIER 2002 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 118^e ANNÉE > NO 84 > 68 PAGES > 6 CAHIERS | 65 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢ | FLORIDE 1,75 \$ U.S.

Secousse sismique à Ottawa

Important remaniement du cabinet Chrétien aujourd'hui

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Forcé de remanier son cabinet à la suite de la démission surprise de Brian Tobin et à cause de l'odeur de scandale qui enveloppe Alfonso Gagliano, le premier ministre Jean Chrétien changera son équipe de fond en comble aujourd'hui en montrant la porte à au moins cinq ministres et en confiant de nouvelles responsabilités à 10 autres.

Ce jeu de chaises musicales, le plus important du premier ministre Chrétien depuis qu'il a accédé au pouvoir en 1993, touchera également cinq des huit ministres du Québec, selon des informations obtenues par *La Presse* hier soir.

Ainsi, M. Gagliano, qui a été accusé d'ingérence et de favoritisme à plusieurs reprises en tant que ministre des Travaux publics, serait muté au poste de président du Conseil du Trésor afin de remplacer Lucienne Robillard, qui devrait poursuivre sa carrière au Sénat, rapportait *Radio-Canada* hier soir. Toutefois, des rumeurs persistantes faisaient état hier soir de la démission possible de M. Gagliano, ce dernier ayant décidé d'abandonner la lutte après des années d'accusations de favoritisme, selon certaines sources.

M. Gagliano, qui était aussi le lieutenant politique de Jean Chrétien au Québec, a été convoqué au

Voir **REMANIEMENT** en A2

[cyberpresse.ca](http://www.cyberpresse.ca) Tous les articles et analyses publiés sur l'affaire Gagliano sont disponibles à : www.cyberpresse.ca/gagliano



Démission surprise de Brian Tobin

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Moins de 15 mois après avoir effectué un retour sur la scène politique fédérale afin de mettre sur pied son organisation pour succéder à Jean Chrétien, le ministre de l'Industrie Brian Tobin a pris le Tout-Ottawa par surprise hier en démissionnant de ses fonctions.

Cette démission, qui a eu l'effet d'un véritable tremblement de terre dans la capitale fédérale, force le premier ministre Chrétien à effectuer dès ce matin un important remaniement de son cabinet qui pourrait toucher près de la moitié des ministres.

Invoquant des raisons familiales, M. Tobin, qui était vu par plusieurs comme le dauphin de M. Chrétien pour le remplacer à la tête du Parti libéral du Canada (PLC), compte poursuivre sa carrière dans le secteur privé après avoir consacré près de 22 ans à la vie politique.

« Permettez-moi d'être clair. Cette décision n'est pas stratégique. Cette décision n'est pas politique. C'est une décision personnelle », a déclaré M. Tobin lors d'une conférence de presse à Saint-Jean, Terre-Neuve, en compagnie de sa femme Jodean et de ses trois enfants.

Mais selon diverses sources libérales, M. Tobin, qui est âgé de 47 ans seulement, aurait décidé de jeter l'éponge, bien que des gens d'affaires lui aient promis une cagnotte de 10 millions pour financer sa campagne, après avoir constaté que son éventuelle candidature ne soulevait guère les passions au Québec, au Manitoba et même dans les Provinces maritimes.

En fait, M. Tobin, qui suivait des cours de français intensifs depuis plusieurs mois afin de se rapprocher davantage du 24 Sussex, la résidence officielle du premier ministre, devait participer à une rencontre de ses organisateurs à Montréal, la semaine dernière, mais

Voir **TOBIN** en A2

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Actuel	cahier B	Le monde	A6, A7, A10, A14
Arts et Spectacles	cahier C	Loteries	A2, A4
- horaire spectacles	C4	Montréal Plus	cahier E
- horaire télévision	C2	Mots croisés	E4, S10
Bandes dessinées	E4	Mot mystère	E4
Bridge	E8	Petites annonces	
Décès	E6, E7	- immobilier	E5
Éditorial	A12	- marchandises	E5
Étes-vous observateur	C6	- emplois	E5, E6
Feuilleton	E4	- automobile	E6
Forum	A11, A13	- affaires	D2
Horoscope	E2	Politique	A4, A5
La Presse Affaires	cahier D		

MÉTÉO Voir page S16
Faible neige
Maximum -3, minimum -8



6 21924 98765 1

PROCÈS DES HELLS ANGELS

La défense conteste la validité de la Loi sur le gangstérisme

CHRISTIANE DESJARDINS

BIEN qu'elle ait déjà été rejetée dans un autre procès — celui des Blatnois à Québec —, la requête contestant la validité de la Loi sur le gangstérisme revient sur le tapis. Cette fois, ce sont les avocats de 17 accusés apparemment reliés aux Hells Angels, dont le procès est présidé par le juge Jean-Guy Boilard, qui en contesteront la constitutionnalité.

C'est ce que le porte-parole des avocats de la défense, M^e Jacques Bouchard, a annoncé d'entrée de jeu hier, à l'ouverture du procès qui se déroule, pour le moment, au Centre des services judiciaires Gouin. « Il n'y a qu'un jugement là-dessus. Le juge s'est peut-

être trompé », a simplement indiqué M^e Bouchard, interrogé par la presse à ce sujet.

Cette requête sera suivie de plusieurs autres, prévoit-on. L'une d'entre elles a d'ailleurs été annoncée hier, soit celle relative aux honoraires des avocats. On sait que certains accusés seront défendus par l'aide

Voir **LOI** en A2

[cyberpresse.ca](http://www.cyberpresse.ca) Tout sur l'opération Printemps 2001, la guerre des motards et les procès en cours à : www.cyberpresse.ca/hells

Bring your sleeping, Mel



YVES BOISVERT

Cher Mel, il faut se rendre à l'évidence, je crois qu'il y a entre Montréal et Toronto un autre de ces déplorables fossés culturels. Serrer la main d'un Hells ! Toi, le maire ! Voyons, Mel ! Ça ne se fait plus ! Tu penses encore que c'est cool, les motards, comme dans le temps des Rolling Stones ?

Non Mel. Les Hells, à Montréal, ça fait longtemps que ce n'est plus cool. On leur serre des mandats d'arrêt, des plats chauds à Bordeaux, toutes sortes de choses,

Voir **MEL** en A2

YVES BOISVERT

CHAQUE MERCREDI, VENDREDI ET SAMEDI



La Presse
cyberpresse.ca

1 > DEMAIN DANS LA PRESSE

Papa *last call*

Mick Jagger, François Mitterrand et Michael Douglas ont tous eu un bébé à 56 ans. Anthony Quinn, à 81 ans. Ces paternités tardives ne sont pas l'apanage des gens riches et célèbres, mais aussi le fait de gens ordinaires qui, de divorces en remariages, vivent plus tard que tôt leur papa *last call*...

À lire demain dans le cahier Actuel

2 > AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE

> Préparez votre portefeuille pour 2002 cyberpresse.ca/perspectives2002

> Le point sur le dossier Enron cyberpresse.ca/economie

> Le flash à Gaboury cyberpresse.ca/ados

3 > À VENIR CETTE SEMAINE



> Médias

Y a-t-il plus d'information internationale dans les médias ? À lire demain dans le cahier Actuel.



> Soccer

La Coupe d'Afrique des Nations, demain dans le cahier Sports.



> Vie urbaine

Une chronique à lire demain dans le cahier Montréal Plus.

LOTÉRIES | LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres : 2-1-9 > À quatre chiffres : 0-1-1-5

SUITES DE LA UNE

| REMANIEMENT |

Suite de la page A1

24 Sussex, la résidence officielle du premier ministre, où il a longuement été question de son avenir politique. Selon certaines informations qui circulaient hier soir, M. Chrétien, qui est revenu de vacances de la Floride dimanche, aurait offert un poste diplomatique à Rome à M. Gagliano, mais ce dernier, craignant de s'éloigner de ses enfants, aurait refusé.

Martin Cauchon, qui était ministre du Revenu, deviendra le prochain ministre de l'Industrie afin de combler le poste laissé vacant par le départ inattendu de Brian Tobin. Il deviendra aussi lieutenant politique de Jean Chrétien au Québec et responsable du parti dans la province.

Denis Coderre, qui était secrétaire d'État au sport amateur, obtiendra une importante promotion en devenant le prochain ministre

de l'Immigration en remplacement d'Elinor Caplan, qui s'occupera dorénavant du ministère du Revenu.

Les ministres influents du Québec tels que Paul Martin aux Finances, Stéphane Dion aux Affaires intergouvernementales, et Pierre Pettigrew au Commerce international, conserveront leur poste respectif.

Toutefois, M. Dion sera aussi responsable de la francophonie, relevant ainsi Ron Duhamel. Ce député manitobain sera nommé au Sénat.

« Ce serait une véritable déclaration de guerre si M. Martin était évincé du cabinet », a déclaré hier soir un proche conseiller du ministre des Finances, qui a requis l'anonymat.

Le député ontarien Don Boudria, qui était leader du gouvernement en Chambre, deviendra le prochain

ministre des Travaux publics. Il aura comme mandat, explique-t-on, de faire le ménage au ministère.

La plus importante promotion revient toutefois au ministre des Affaires étrangères, John Manley, un des candidats potentiels dans la course à la succession de Jean Chrétien.

M. Manley est ainsi promu vice-premier ministre et s'occupera aussi d'un tout nouveau ministère, celui de la Sécurité intérieure, selon les informations obtenues hier.

L'actuel vice-premier ministre, le très populaire Herb Gray, qui aurait compté 40 ans de vie politique en juin, sera nommé au Sénat où il deviendra le leader du gouvernement.

Bill Graham, député de la région de Toronto qui était président du comité des Affaires étrangères de la Chambre des communes, fait son

entrée au cabinet en remplaçant M. Manley aux Affaires étrangères.

Ralph Goodale, qui était titulaire du ministère des Ressources naturelles, deviendra prochain leader du gouvernement en Chambre, poste-clé dans la mise en oeuvre de la stratégie gouvernementale.

Herb Dhaliwal, qui était ministre des Pêches et Océans, deviendra responsable des Ressources naturelles. Robert Thibault, député acadien de la Nouvelle-Écosse, remplacera M. Dhaliwal aux Pêches.

Les ministres influents David Collette (Transports), Allan Rock (Santé), Sheila Copps (Patrimoine), David Anderson (Environnement), Art Eggleton (Défense), Lawrence MacAulay (solliciteur général), Lyle Vanclief (Agriculture), Claudette Bradshaw (Travail), Robert Nault (Affaires indiennes) et Jane Stewart (Développement des res-

sources humaines) conserveront leur poste.

Les ministres de peu d'expérience tels que Gilbert Normand (Science, Recherche et Développement) Hedy Fry (Multiculturalisme), Jim Peterson (Institutions financières), et Maria Minna (ACDI) seront démis de leurs fonctions.

Les députés Claude Drouin, Marlene Jennings, du Québec, Stephen Owen, de la Colombie-Britannique et John McCallum de l'Ontario obtiendraient une promotion à l'occasion de ce remaniement.

Le premier ministre a exigé la présence de tous les ministres à Ottawa même s'ils n'obtiennent pas de nouvelles responsabilités. « M. Chrétien veut envoyer le signal que tout le monde est solidement derrière lui », a indiqué une source.

| TOBIN |

Suite de la page A1

avait décidé d'annuler le tout. De plus, les événements tragiques du 11 septembre ont permis à un autre candidat potentiel à la direction du PLC, le ministre des Affaires étrangères John Manley de s'illustrer au cours des derniers mois dans la lutte contre le terrorisme au point d'être considéré comme le plus sérieux adversaire du ministre des Finances, Paul Martin, favori pour l'emporter.

Mais M. Tobin, qui a informé M. Chrétien de sa décision dimanche après le retour du premier ministre de ses vacances en Floride, a nié que sa décision visait à lui permettre de mieux préparer son éven-

tuelle campagne à la direction du Parti libéral.

Interrogé à savoir s'il serait candidat dans une éventuelle course, M. Tobin a été catégorique. « Je n'en serais pas », a soutenu celui qui avait été nommé ministre de l'Industrie le 17 octobre 2000, soit quelques jours avant que M. Chrétien ne déclenche les élections.

Élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1980 à l'âge de 25 ans lors du retour au pouvoir des libéraux dirigés par Pierre Trudeau, M. Tobin a été nommé ministre des Pêches et Océans en 1993 lorsque M. Chrétien a mis fin au règne de neuf ans

des conservateurs. En 1996, il a quitté la capitale fédérale afin de devenir premier ministre de Terre-Neuve.

Reconnu pour ses talents d'orateur, M. Tobin, ancien journaliste de la CBC, s'était fait remarquer dès sa nomination comme ministre des Pêches lors du conflit opposant le Canada et l'Espagne au sujet de la pêche du turbot au large de Terre-Neuve.

M. Tobin avait aussi joué un rôle prépondérant dans l'organisation du grand ralliement du camp du NON à Montréal lors du référendum sur la souveraineté du Québec en 1995, s'attirant ainsi le surnom de « Captain Canada ».

C'est M. Chrétien lui-même qui avait convaincu M. Tobin, qui était membre du fameux Rat Pack lorsque les libéraux étaient dans l'opposition, de revenir en politique fédérale avant le déclenchement des élections. Le premier ministre avait même démis un populaire ministre de Terre-Neuve, George Baker, qui était responsable des Anciens Combattants, afin d'accorder à M. Tobin le poste de ministre responsable des provinces atlantiques.

« J'ai fait de la politique pendant près de la moitié de ma vie. J'ai manqué beaucoup de choses », a déclaré M. Tobin, qui cachait bien

ses émotions malgré la lourdeur de sa décision. « Au cabinet fédéral, après Jean Chrétien et Herb Gray, je suis celui qui cumule le plus d'années consécutives de service. (...) C'est le temps de passer à autre chose », a-t-il ajouté.

« Je suis très fier de la contribution de mon mari et de la façon dont il a servi la population. (...) Mais la vie politique est très exigeante », a renchéri Jodean Tobin.

Selon M. Tobin, dont la démission est entrée en vigueur dès hier midi, le premier ministre Chrétien a tenté de le convaincre de rester en poste dimanche soir en lui demandant de prendre la nuit pour y réfléchir.

| LOI |

Suite de la page A1

juridique (il y aura une demande pour honoraires spéciaux, compte tenu de la lourdeur du procès), tandis que d'autres accusés peuvent difficilement payer leurs avocats puisque leurs biens ont été saisis. Cette requête sera débattue lundi prochain. D'ici là, il n'y aura pas d'autre audience. On s'attend à ce qu'une requête sur le lieu du procès soit aussi présentée, comme cela s'est produit dans le cas du procès présidé par le juge Réjean Paul.

À ce sujet, justement, si le juge

Paul semble parfaitement à l'aise au Centre des services judiciaires Gouin, il n'en va pas de même pour le juge Jean-Guy Boilard, qui a constaté avec dépit, hier, qu'en lieu et place d'un service de traiteur qu'il avait demandé pour sustenter la Cour le midi, on avait simplement installé une distributrice à café... Apparemment, les autorités n'ont pas l'intention de fournir les services de traiteur avant que le jury ne soit formé.

« J'ai informé les responsables qu'on ne se nourrit pas de café », a

déploré le juge Boilard, après avoir signalé que le Centre des services judiciaires Gouin était situé au milieu de nulle part, qu'il n'était pas doté d'une cafétéria et qu'il n'y avait pas de restaurant tout près. Il a ajouté qu'on pouvait s'attendre à un minimum de commodités, et a laissé entendre que cette situation pourrait l'inciter à tenir le procès ailleurs...

De son côté, le juge Paul a clairement dit que le procès des 13 accusés qui sont devant lui se tiendrait à Gouin, à moins que la défense ne

réussisse à prouver par « prépondérance de preuves » que leurs clients n'y obtiendraient pas un procès juste et équitable. Cette requête, qui devrait vite se régler, selon le juge Paul, sera débattue le 24 janvier, en après-midi.

L'audience devant le juge Paul n'a guère été plus longue que celle devant le juge Boilard, hier, puisque les avocats de la défense ont demandé à tenir une rencontre de gestion privée, la semaine prochaine. Cette rencontre se déroulera le 24 janvier, en l'absence des

accusés et des médias, et vise à dresser un échéancier des requêtes.

La journée d'hier, que l'on pourrait qualifier de rencontre de déblayage après les Fêtes, aura toutefois permis de constater que la plupart des accusés se sont trouvés des avocats, bien que certains en soient encore au stade de « pour-parlers ». Plusieurs accusés dans le dossier Boilard ont demandé l'aide juridique, dont Francis Boucher, le fils du chef des Nomads, Maurice Boucher. Jusqu'ici, au moins sept d'entre eux l'ont obtenue.

Oh, et surtout, n'oubliez pas, Mel : bring your sac de couchage. On ira camper dans les campagnes où quelques motards terrorisent des cultivateurs pour qu'ils les laissent faire pousser leur pot.

Et si t'es remis de ta défaite de l'été dernier, devant le Comité olympique, on ira manger dans le Quartier chinois. Tu aimes les nouilles, Mel ?

| MEL |

Suite de la page A1

mais pas la main. Je sais bien, Mel (tu permets que je te tutoie, tu as l'air tellement familier), je sais Mel, au point où tu en es, tu serres la main à qui tu veux à Toronto. Mais il me semble que les motards ont suffisamment de problèmes sans qu'en plus ils soient vus en ta compagnie, hum ?

Viens donc nous voir à la place, Mel. Je sais, chaque fois qu'un homme dans la trentaine t'écrit, tu penses que c'est une autre poursuite en reconnaissance de paternité qui te guette. Non, Mel. Il n'y a pas de piège : si tu étais mon père, je garderais ça pour moi. Et c'est ma mère que je voudrais poursuivre.

Viens nous voir, on va te faire faire le tour du propriétaire. On n'a pas la Tour du CN, Mel, mais on a un nouveau palais de justice flamboyant neuf. Il est beau, il est propre, il est « haute sécurité », il est super technologique, et il est plein de motards depuis hier. Une sorte de Holiday Inn judiciaire.

Il est tellement bien, ce palais, Mel, qu'hier, même s'ils disent depuis des mois que c'est un scandale de juger des gens dans un palais fortifié dans la cour d'une prison, les avocats de la défense n'étaient toujours pas prêts à plaider pour retourner au vieux palais. Mais ça, Mel, à Toronto comme à Montréal, des avocats qui zigonnent un petit

peu en revenant des vacances, on en trouve parfois, on ne fera pas une histoire avec ça. Et puis, si on peut ouvrir une bibliothèque et une cafétéria, peut-être que même le juge Boilard va y prendre goût, on ne sait jamais.

De toute manière, Mel, tu verras de quoi ces gens sont accusés. On n'a pas entendu la preuve, Mel, tu fais bien de me le signaler : ils sont présumés innocents. Laissons la justice s'occuper de ceux-là. C'était juste pour te dire que ce sont eux qui ont inspiré cette construction récente.

Parlant de justice, tu pourrais aussi visiter l'ancien palais, il y a là le procès pour meurtres d'un chef

motard qui s'ouvre aujourd'hui. Le meurtre de deux gardiens de prison. Un type viendra dire comment il les a tués. De sang-froid. En les choisissant au hasard. La Couronne tentera de prouver que c'est le chef motard qui a passé l'ordre. On verra ce qu'en pense le jury. Mais ordre ou pas, ces gardiens de prison anonymes ont été tués par un aspirant motard qui pensait monter dans la hiérarchie en faisant cela.

Je sais, Mel, c'est pas cool, mais c'est là qu'on en est dans la ville de la « joie de vivre », comme vous dites à Toronto.

On pourrait aussi t'envoyer le livre de la mère inconsolable d'un garçon de 11 ans, c' dommage colla-

ACTUALITÉS

Un nouveau vaccin contre la méningite

DENNIS BUECKERT
Presse Canadienne

OTTAWA — Le ministère de la Santé du Canada a autorisé l'utilisation d'un nouveau vaccin qui, selon les chercheurs, pourrait faire disparaître la méningite de type C, l'une des maladies les plus redoutées chez les enfants et les nourrissons.

Contrairement au vaccin offert actuellement, le nouveau produit mis au point par Harold Jennings, du Conseil national de recherches du Canada (CNRC), donnerait de bons résultats chez les enfants en bas âge et même chez les bébés âgés d'à peine deux mois.

La méningite de type C a refait surface il y a deux ans. En 2000, on a signalé 101 cas au Canada, et 87 au cours des six premiers mois de 2001. Cette maladie peut être mortelle, et elle peut entraîner un retard mental.

Des cas de méningite — touchant surtout des enfants et des adolescents — ont été rapportés dans cinq provinces depuis deux ans. Le Québec a lancé une campagne de vaccination en utilisant les vaccins existants.

M. Jennings affirme que le nouveau vaccin, NeisVac-C, pourrait faire disparaître la méningite de type C au pays, si des programmes d'immunisation étaient offerts dans toutes les provinces.

Le chercheur n'a pu préciser combien coûterait un tel programme, non plus que Randal Chase, président de Shire Biologics, qui assurera la mise en marché du produit.

Le vaccin a déjà été utilisé dans le cadre d'un programme national de vaccination en Grande-Bretagne.

Il a été autorisé en Grande-Bretagne avant de l'être au Canada, même s'il s'agit d'une invention canadienne. Selon M. Jennings, cela n'a rien à voir avec le processus d'autorisation des médicaments au Canada, auquel on reproche souvent sa lenteur.

M. Jennings ajoute qu'il a fallu attendre 20 ans avant que le produit puisse être mis en marché.

Jusqu'à ces dernières années, dit-il, le CNRC exigeait que ses inventions soient mises en marché par des sociétés canadiennes, et aucune n'était prête à faire de tels investissements.

Le CNRC a assoupli sa politique depuis, et le produit sera mis en marché par Shire Biologics, de Laval, une filiale de la société américaine Baxter Corp.

Scott Gray-Owen, spécialiste en maladies infectieuses de l'Université de Toronto, souligne que le nouveau vaccin est important, mais qu'il ne pourra être utilisé pour contrer la méningite de type B, qui représente environ la moitié des cas de méningite au Canada. « Si nous pouvons sauver la moitié de ces enfants, ce sera déjà une percée énorme », dit-il.

M. Jennings précise qu'il a aussi mis au point un vaccin contre la méningite de type B, mais qu'il ne pourra être mis en marché avant cinq ans.



Les entreprises Imperial Tobacco, JTI Macdonald et Rothmans ainsi que Benson & Hedges demandent à la Cour supérieure d'annuler certaines dispositions de la Loi sur le tabac, notamment celles qui restreignent la publicité.

| PROCÈS DU TABAC |

Le fédéral passe à l'attaque

Le gouvernement va afficher la transcription des témoignages dans un site Web

CHARLES CÔTÉ

Poursuivi par trois fabricants de tabac, le gouvernement fédéral s'apprête à refaire le procès de cette industrie et compte communiquer au public toute l'information recueillie au cours du procès qui a commencé hier.

La procureure générale va en effet afficher dans un site Web la transcription des témoignages et les documents qui vont émaner du procès qui doit durer un an. Ce site doit être fonctionnel au cours des prochains jours.

Cette perspective n'a pas plu à M^e Simon Potter, procureur d'Imperial Tobacco. « La volonté est de chercher toutes sortes de documents et de les véhiculer ailleurs que dans le procès », a-t-il déploré hier devant le juge André Denis. Imperial Tobacco est l'une des trois sociétés montréalaises, filiales de multinationales, qui demandent à la Cour supérieure d'annuler des dispositions de la Loi sur le tabac. Les autres sont JTI Macdonald et Rothmans, Benson & Hedges.

En défense, le gouvernement fédéral demande le maintien de la Loi, entre autres des articles qui ont fait apparaître les photos de dents pourries ou de poumons noirs sur les paquets de cigarettes. « Le tabac est une drogue mortelle qui ne souffre aucune comparaison », a lancé au début de son exposé M^e Maurice Régnier, qui représente le gouvernement fédéral. La Société canadienne du cancer est aussi représentée comme intervenante dans cette cause.

L'industrie demande des preuves

Les fabricants de tabac contestent en particulier les dispositions qui restreignent la publicité des cigarettes et des autres produits du tabac, au point, prétendent-elles, de l'interdire en pratique. L'industrie du tabac demande maintenant des preuves que l'interdiction de la plupart des formes de publicité a les effets recherchés.

« On n'a pas les effets désirés dans un monde idéal, a concédé M^e Régnier. Le contrôle de la promotion est l'un des nombreux aspects de la lutte contre le tabagisme. »

L'industrie a retenu les services d'une dizaine d'avocats. Leur action a été déposée le 21 avril 1997, cinq jours après l'adoption au Sénat de la nouvelle Loi sur le tabac. Ils invoquent la liberté d'expression garantie par la Charte canadienne des droits et libertés, tout comme ils l'avaient fait avec succès en 1995, devant la Cour suprême.

Dans le jugement RJR-Macdonald, le plus haut tribunal du pays avait annulé la loi précédente, indiquant qu'il fallait permettre une certaine forme de publicité au contenu factuel. La Cour avait cependant conclu qu'il était légitime d'interdire la publicité s'adressant aux jeunes et aussi la publicité au contenu plus émotionnel que factuel, dont l'archétype dans le domaine du tabac demeure Marlboro Man, le fameux cow-boy fumeur. Depuis des décennies, l'industrie du tabac s'est appuyée sur ce type de publicité, choisissant de ne pas trop insister sur les qualités intrinsèques de leurs produits.

Selon la Banque mondiale, environ 500 millions de personnes en vie aujourd'hui vont mourir à cause du tabagisme. Au Canada, le tabagisme tue 45 000 personnes chaque année.

La loi actuelle permet la publicité factuelle :

un fabricant de tabac peut vanter les éléments constitutifs de son produit (papier, filtre, tabac), présenter un paquet de cigarettes ou présenter une nouvelle marque. Cette publicité peut être faite dans des publications livrées par la poste à des adultes ou dans des endroits où les mineurs ne sont pas admis. Toutefois, les fabricants ne se sont pas prévalus de cette possibilité. Pour l'instant, les efforts sont mis dans la commande d'événements, permise jusqu'à l'automne 2003.

Devant le tribunal, les fabricants de tabac se plaignent, disant que la loi est faite « d'exceptions qui relèvent du mirage » et est assortie de lourdes pénalités qui ont un « effet paralysant » sur d'éventuels projets publicitaires.

Une solution inefficace ?

Hier, l'industrie a fait comparaître un expert venu expliquer le fonctionnement des Normes canadiennes de publicité. L'industrie souhaite en effet la mise sur pied d'un organisme qui autoriserait la publicité sur le tabac avant sa diffusion, selon un code publicitaire interne.

Cependant, a fait remarquer Garfield Mahood, directeur général de l'Association pour les droits des non-fumeurs, qui assistait à l'audience d'hier, cette solution a été inefficace dans le passé. « Cette approche est une farce, dit-il. Dans les années 1980, nous avons porté plainte contre la publicité du tabac devant le Conseil des normes publicitaires, a-t-il relaté. Le Code publicitaire (Canadian Code of Advertising Standards) interdisait la publicité des produits nocifs. Ils ont d'abord répondu que le Code ne visait pas le tabac et ensuite ils ont changé le Code, tout simplement. »

Harry dans tous ses états



ISABELLE HACHEY

LA PRESSE À LONDRES

DROGUE, ALCOOL, fiestas nocturnes : tous les ingrédients étaient réunis pour qu'un nouveau scandale, bien juteux, éclabousse une fois de plus la famille royale britannique. Mais c'est le contraire qui se produit. Étalées dans tous les journaux depuis trois jours, les frasques du prince Harry semblent jouer en faveur de la plus célèbre famille du pays.

Pour une fois, le prince Charles a bien joué ses cartes. Celui qui a toujours eu le mauvais rôle dans sa relation tumultueuse avec Diana a compris la leçon. Plutôt que d'ignorer les journalistes, il a confirmé tout de go que son fils de 17 ans a bel et bien fumé de la marijuana et participé à des beuveries dans un pub de village et au domaine Highgrove, l'été dernier. Question de limiter les dégâts.

Le palais de Saint James a même révélé que le prince Charles a envoyé son fils cadet visiter les toxicomanes d'un centre de réhabilitation du sud de Londres, en juillet, dans l'espoir de lui faire prendre conscience des méfaits de la drogue. Depuis, l'adolescent rebelle

n'aurait plus touché à un seul petit joint — du moins selon la version officielle.

Résultat de cette franchise, le prince de Galles apparaît comme un bon père de famille, soucieux du bien-être de son fils. Un père qui craint, comme tant d'autres, que son enfant ne tombe dans l'enfer de la drogue. Il a eu droit à des articles élogieux, dans la presse populaire comme dans les grands journaux.

À preuve, le *News of the World*, réputé pour ses manchettes féroces, qui titrait dimanche : « Le courage d'un père sage bienveillant. » Nul doute que le tabloïd n'aurait pas adopté le même ton si le prince s'était emmuré dans le silence.

Évidemment, les temps ont bien changé en Grande-Bretagne depuis l'époque où le prince Charles avait lui-même provoqué un scandale national en commandant un brandy aux cerises dans un pub à l'âge de 14 ans. Son père, le duc d'Édimbourg, lui avait administré une correction si sévère que, 37 ans plus tard, le premier héritier du trône grimace encore, dit-on, à la seule évocation de la boisson.

Aujourd'hui, bien des députés — parmi lesquels plusieurs conservateurs — avouent, sourire en coin, qu'ils ont déjà fumé du « pot ». Le cannabis est toujours illégal, mais le gouvernement envisage de faire de la possession une infraction mineure, sur laquelle les policiers pourront fermer les yeux. Le chef

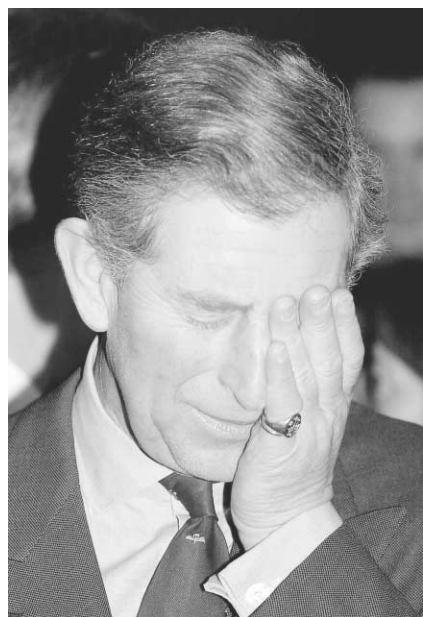


Photo REUTERS

Le prince Charles au cours d'une réception, hier, au palais Saint James.

du Parti libéral démocrate, Charles Kennedy, a même profité des déboires du prince Harry pour exiger un débat sur la décriminalisation de la marijuana.

Mais le comportement du jeune prince soulève aussi des inquiétudes. Les adolescents britanniques se classent parmi les plus grands consommateurs de drogue et d'alcool de tout le continent européen. L'écrasante majorité des jeunes de 16 ans ont déjà bu de l'alcool, 76 % ont déjà été soûls et 35 % ont déjà fumé du cannabis, selon une étude

du Centre de recherche sur l'alcool et la santé.

Le premier ministre Tony Blair a apporté son soutien au prince Charles, soulignant qu'il s'était lui aussi passé par là : en août 2000, son propre fils de 16 ans, Euan, avait fait les manchettes après avoir été cueilli par des policiers, totalement soûl au centre-ville de Londres.

Quoi qu'il en soit, les médias n'ont pas fini d'analyser cette affaire sous toutes ses coutures. Ils rappellent abondamment le profond traumatisme subi par Harry lors de la mort brutale de sa mère, en 1997. Ils évoquent la frustration que le grand rouquin doit ressentir du fait de grandir à l'ombre de son frère William, 19 ans, héritier du trône et enfant chéri du public. Ils dissertent sur le rôle des policiers chargés de sa sécurité et sur les tests d'urine que le très élitiste collège Eton pourrait désormais lui imposer.

Hier, le Rattlebone Inn — le fameux pub d'où Harry, passablement éméché, aurait été évincé après avoir traité le chef français de « fucking frog » — a dû embaucher des portiers pour refouler la meute de journalistes à la porte. Mais malgré la frénésie médiatique, le désastre semble être définitivement écarté, au grand soulagement de la famille royale, qui s'apprête à célébrer, en juin, le jubilé marquant les 50 ans de règne de la reine Élisabeth II.

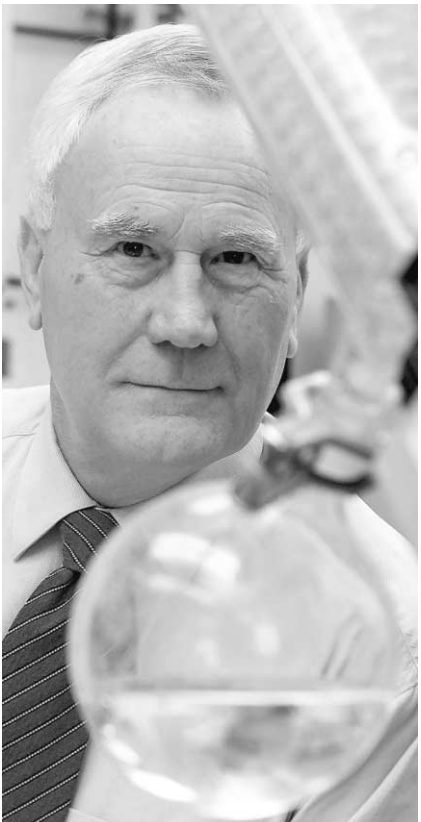


Photo PC ©

Le nouveau produit a été mis au point par Harold Jennings, du Conseil national de recherches du Canada (CNRC).



Le maire Lastman à sa sortie d'un entretien, en mi-journée, avec le chef de la police de Toronto, Julian Fantino, à l'arrière-plan.

Photo PC

Hells Angels: le maire de Toronto tente de limiter les dégâts

JAMES MCCARTEN
Presse Canadienne

TORONTO — Le maire de Toronto, Mel Lastman, n'a pu résister à l'impulsion de serrer la main qu'on lui tendait, a-t-il expliqué hier, alors qu'il s'efforçait de limiter les dégâts causés par sa récente poignée de main publique avec un membre des Hells Angels.

Connu pour ses gaffes, M. Lastman a prétendu qu'il en savait peu sur le célèbre gang de motards lorsqu'il s'est rendu au rassemblement des Hells, organisé le week-end dernier, dans un hôtel du centre-ville de Toronto.

« J'ignore qui diable sont les Hells Angels, mais de toute évidence ils me connaissent, ou ils savent qui je suis », a déclaré M. Lastman à sa sortie d'un entretien, en mi-journée, avec le chef de la police de Toronto, Julian Fantino. Celui-ci a qualifié les Hells Angels de « bande de criminels organisés », ajoutant : « Ils rient de

nous. »

M. Lastman a déclaré qu'il avait rendu visite au gérant de l'hôtel qui accueillait le rassemblement pour s'assurer qu'il n'y avait aucun problème. C'est alors que s'est approché un membre du club, portant les couleurs de son gang.

« Je lui ai dit : Pourquoi ne me donnez-vous pas tort, à moi et aux citoyens de Toronto, en démontrant que vous êtes des bons gars et que vous n'êtes pas ici pour semer le trouble ? » a raconté M. Lastman.

« Il m'a répondu : Nous ne sommes certainement pas ici pour semer le trouble. Et m'a tendu la main, et je l'ai serrée. »

La photo de M. Lastman serrant la pince au motard, reproduite dans les journaux, a déclenché un tollé — l'une des nombreuses controverses qui ont marqué les quatre années du mandat de M. Lastman à la tête de la ville la plus peuplée du pays.

Les motards, qui ont quitté Toronto sans incident, dimanche, seraient enchantés de l'affaire. Mais les autorités policières, qui s'efforcent désespérément d'ébranler une certaine perception publique selon laquelle les motards seraient inoffensifs, voire respectables, sont frustrées.

Des adversaires politiques de M. Lastman ont même réclamé sa démission.

La photo a tout particulièrement semé l'indignation au Québec, où une guerre de gangs rivaux qui oppose depuis six ans les Hells Angels aux Bandidos et aux Rock Machine a fait de nombreuses victimes innocentes.

Hélène Brunet, qui a reçu quatre en se retrouvant prise dans une fusillade entre motards au restaurant où elle travaillait, s'est dite frustrée de constater que les Torontois ne partagent apparemment pas l'aversion des Montréalais pour les motards criminels. « Voir des gens comme le maire de Toronto accueil-

lir des criminels et dire que ce sont de bons gars, je ne le comprends pas », a-t-elle dit au réseau RDI.

Josée-Anne Desrochers, dont le fils de 11 ans, Daniel, a été tué dans l'explosion d'une bombe placée par des motards, en 1995, s'est dite attristée par la poignée de main de M. Lastman, qu'elle a qualifiée de « dégradante ». À son avis, le maire de Toronto devrait démissionner.

M. Lastman a parlé au téléphone avec le responsable du syndicat de la police, ainsi qu'avec des représentants provinciaux et municipaux du Québec, y compris le chef de cabinet du premier ministre Bernard Landry. Il a admis qu'il avait peut-être commis une erreur, mais pas telle qu'elle justifie des excuses ou sa démission.

M. Lastman a aussi eu un entretien avec son homologue de Montréal, Gerald Tremblay. Disant refuser de commenter ce que font d'autres maires, M. Tremblay s'est borné à affirmer qu'il ne serrerait jamais la main d'un Hells Angel.

Hausse du prix des timbres

CASSANDRA SZKLARSKI
Presse Canadienne

TORONTO — La Société canadienne des postes a augmenté le prix des timbres, hier, même si certains observateurs s'accordent à dire que le courrier traditionnel est sur son déclin.

Le coût d'une lettre adressée au pays a augmenté d'un cent à 0,48 \$, et celui d'une lettre expédiée aux États-Unis coûte désormais 0,65 \$, soit 10 cents de plus qu'avant. Quant aux lettres à destination d'outre-mer, elles coûtent 1,25 \$ plutôt que 1,05 \$.

Ces coûts additionnels n'aideront pas nécessairement le service postal qui, selon certains, a déjà fort à faire pour soutenir la concurrence des technologies plus récentes et plus rapides.

L'avènement du courrier électronique, des téléavertisseurs et des télécopieurs a permis aux Canadiens d'expédier leurs messages plus rapidement.

De plus, le bacille du charbon découvert dans certains bureaux de poste des États-Unis, l'automne dernier, a traumatisé beaucoup de gens qui sont maintenant inquiets à l'idée d'aller poster ou d'ouvrir une lettre.

Le porte-parole de la Société canadienne des postes, John Caines, reconnaît que depuis cinq ans, le volume du courrier a diminué d'environ un ou deux pour cent par année.

On est loin de la baisse annoncée il y a deux ans par un dirigeant de la Société des postes, qui avait déclaré que la prolifération du courrier électronique allait entraîner une perte de revenus de 200 millions d'ici 2004.

En fait, l'utilisation du courrier postal a légèrement progressé durant la même période, grâce notamment aux entreprises et aux annonceurs.

« C'est encore le produit auquel beaucoup de gens font confiance pour leurs lettres et leurs documents importants, souligne M. Caines. Ils veulent être certains que leur envoi va se rendre à destination. »

Charles Meadow, auteur et expert en communications, croit pour sa part que compte tenu des solutions de rechange qui sont offertes, ce n'est pas en demandant aux gens de payer plus cher pour le service que la société d'État va améliorer ses résultats.

CORRUPTION POLITIQUE

Début du procès de l'ex-premier ministre Glen Clark

DENE MOORE
Presse Canadienne

VANCOUVER — L'intégrité du gouvernement et de ceux qui gouvernent est au cœur de la cause de l'ex-premier ministre de Colombie-Britannique, a affirmé la Couronne, hier, à l'ouverture du procès de Glen Clark pour abus de confiance.

La corruption politique est un mal insidieux qui peut ébranler

notre société démocratique, a poursuivi le procureur Bill Smart devant la juge Elizabeth Bennett, qui entendra la cause en Cour suprême de Colombie-Britannique, seule, sans jury.

La Couronne allègue que l'ex-ami et voisin de M. Clark, Dimitrios Pilarinos, a tenté de corrompre l'élu le plus haut placé de la province dans le but de se procurer un lucratif permis de casino.

M. Clark est accusé d'abus de confiance et d'avoir accepté un pot-de-vin.

M. Pilarinos est sous le coup de neuf chefs d'accusation, dont ceux de fraude et d'avoir offert un pot-de-vin.

La Couronne avance que M. Clark a aidé M. Pilarinos à faire avancer sa demande de permis en échange de rénovations à son domicile de Vancouver et à son chalet de Penticton.

M. Smart a dit à la juge Bennett que M. Pilarinos a aussi offert au premier ministre néo-démocrate, à l'époque, une part de 15 % des bénéfices engendrés par la maison de jeu.

Ce permis aurait fait de M. Pilarinos et de ses associés des hommes extrêmement riches, a soutenu M. Smart.

Selon leurs pronostics, considérés comme exagérés par ceux qui les ont évalués, ces hommes croyaient que le casino leur rapporterait 60 millions au cours de ses

dix premières années. « C'est le montant qu'ils estimaient être en jeu pour eux », a ajouté M. Smart.

Le fait que seuls MM. Pilarinos et Clark aient été accusés, et personne d'autre, ne signifie pas que la Couronne croit que les autres individus impliqués soient innocents, a poursuivi le procureur. C'est plutôt l'indice que la preuve recueillie n'a pas été suffisante pour traduire les autres devant le tribunal, a-t-il laissé entendre.

La première journée de ce qui s'annonce comme un procès long et complexe a été émaillée de pépins techniques, dont la superficie de la salle, insuffisante pour accueillir tous ceux qui voulaient assister au procès, et des problèmes avec la sonorisation.

Le premier témoin doit être entendu aujourd'hui.

M. Clark a été contraint de démissionner en août 1999, cinq mois après une perquisition policière à son domicile, relativement à l'enquête sur le casino.



Glen Clark

ANGLAIS
COURS AXÉS SUR LA CONVERSATION
Petits groupes : 3 à 7 personnes ; admission continue
à temps partiel et semi-intensifs
matin, après-midi, soir, samedi
1 à 7 fois/semaine • 220 \$ / 30 h* • 145 \$ à 165 \$/semaine*
*Modèles personnalisés et flexibles, souvent de lunes, desquels on peut bénéficier. 45 \$
Formation en entreprise adaptée à vos besoins
Cours privés : toutes les langues

Converlang
école de langues postmoderne
accréditée par Emploi-Québec

1160, boul. St-Joseph Est, 3^e étage, Mtl
(514) 278-5309 www.converlang.com

loto-québec résultats

RAMO	Quotidien
Tirage du 2002-01-14	Tirage du 2002-01-14
03 09 15 21 30	3 4
24 26 27 29 33	219 0115
40 42 44 47 49	Extra
54 59 65 66 68	Tirage du 2002-01-14
	NUMÉRO: 162273
Le jeu doit rester un jeu	

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets.
En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.
T.V.A. LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

CPG Multifonds

BANQUE NATIONALE

RÉGLER

AVEC SÉCURITÉ



Je respire mieux

Pour vos REER, investissez dans le CPG Multifonds.

- Vous pouvez obtenir un rendement jusqu'à **7,26%*** par an.
- Votre capital est garanti à 100%.
- Rendement lié à une sélection de fonds reconnus.

Préparez demain, cotisez aujourd'hui ! C'est facile à régler. Rencontrez vite votre conseiller en succursale.

AGF

Fonds C

1 888 TELNAT-1

BANQUE NATIONALE

VOUS SEREZ PLUS À L'AISE

PLACEMENTS BANQUE NATIONALE

Fidelity Investments

www.bnc.ca

* Rendement composé annuellement d'un CPG Multifonds Banque Nationale 5 ans pouvant atteindre 42% à l'échéance. La Banque Nationale se réserve le droit de cesser d'offrir ce produit en tout temps, sans préavis.

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Patrons et syndiqués se crêpent le chignon

ANDRÉ DUCHESNE

QUÉBEC — Si seulement la moitié des secteurs de l'économie québécoise sont couverts par une législation globale en matière de santé et de sécurité au travail, la situation est encore pire lorsqu'on l'analyse sous l'angle du nombre des travailleurs, puisque seulement 13,8 % d'entre eux sont concernés.

C'est du moins ce que prétend la Fédération des travailleurs du Québec dont les représentants ont bondi hier à la lecture d'un article de *La Presse* dévoilant que le Québec traîne la patte, comparativement aux autres provinces canadiennes, en la matière.

Non seulement y apprenait-on que la législation québécoise est beaucoup moins répressive que celle de la majorité des autres provinces mais aussi que le montant des amendes perçues auprès des employeurs ayant enfreint la loi est beaucoup moins élevé. Pis encore, on estime que le taux de fréquence des lésions professionnelles avec arrêt de travail est de 30 % supérieur à la moyenne canadienne.

Ces données sont issues d'une étude de Marcel Simard, professeur à l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal.

Une des données qui font tiquer la FTQ concerne les secteurs de l'économie où les travailleurs bénéficient d'une couverture complète en matière de santé et de sécurité, à savoir la création d'un comité de santé et de sécurité, l'élection d'un représentant et la rédaction d'un programme de prévention et de santé.

Ces secteurs, on en dénombre une quinzaine sur 30, parmi lesquels on retrouve ceux du bâtiment, des travaux publics, la forêt, les scieries, etc. Or, selon les relevés statistiques publiés par la Commission sur la santé et la sécurité du travail (CSST) dans son rapport annuel de 2000, cette quinzaine de secteurs regroupe 390 620 travailleurs, alors que l'ensemble des secteurs de l'économie québécoise donnent du travail à 2 823 366 personnes. De là, le faible résultat de 13,8 % de travailleurs bénéficiant d'une couverture complète en matière de santé et de sécurité indiqué ci-haut.

« Cela fait des années que nous menons une lutte sur cette question », s'indigne Jean-Pierre Néron, avocat au Service de santé et sécurité de la FTQ.

Du côté patronal, la réaction est tout autre. On estime au contraire que les travailleurs sont mieux protégés depuis plusieurs années parce que les patrons ont compris qu'il est payant de faire de la prévention. Ceux qui ont un bon dossier paient moins de cotisations.

« Entre 1991 et 1999, le nombre de lésions par 1000 travailleurs a chuté entre 29 et 49 % dans l'ensemble des groupes de travail », observe Pierre Prévost, vice-président exécutif du Conseil du patronat du Québec.

Et si le régime coûte plus cher au Québec, comme nous le mentionnions hier, c'est entre autres parce que l'indemnisation est plus généreuse. Même chose du côté des retraits préventifs pour les femmes enceintes. « Au Québec, nous avons cela, ce qui n'est pas le cas dans les autres provinces. Cela entraîne des coûts de 110 millions annuellement », dit M. Prévost.



Photo ALAIN ROBERGE, La Presse ©

De faibles expositions répétées aux pesticides sont associées à certains cancers ainsi qu'à des anomalies congénitales et à la baisse de fécondité, notamment.

Les pesticides menacent la santé des enfants et des femmes enceintes

ANDRÉ FAUTEUX
collaboration spéciale

Québec devrait protéger les enfants et les femmes enceintes contre les expositions involontaires aux pesticides de synthèse dans les endroits publics, et contribuer à réduire leur usage à domicile, estiment les experts de l'Institut national de santé publique du Québec.

De telles expositions sont injustifiées « à moins qu'une infestation puisse représenter des risques certains pour la santé humaine ou menace de détruire des espèces végétales ayant une valeur patrimoniale reconnue », écrit cet institut dans son mémoire soumis au Groupe de réflexion sur les pesticides en milieu urbain.

Présidé par le député péquiste Claude Cousineau, formé en biologie moléculaire, ce groupe de réflexion a été mis sur pied en octobre par le ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau, André Boisclair. Vingt-quatre groupes invités viendront expliquer leur mémoire dans des consultations qui débutent aujourd'hui à Montréal.

Le ministre attend pour la fin de février un bilan sur les moyens de diminuer les risques pour la santé et pour l'environnement.

La vente de pesticides domestiques a augmenté de près de 600 % dans les 10 dernières années, estime Environnement Québec. De faibles expositions répétées à ces produits sont associées à certains cancers ainsi qu'à des anomalies congénitales et à la baisse de fécondité, notamment. Depuis 1982, le Québec est au premier rang canadien du cancer infantile, qui touche un enfant sur 400 avant l'âge de 15 ans.

L'Institut conseille le ministre de la Santé et des Services sociaux en matière de santé publique. Plutôt que de proscrire l'application des pesticides sur les pelouses, il favorise « une transition par étape supportée par des activités de sensibilisation de la population ». Il recommande aussi de revoir le mode de fonctionnement des firmes professionnelles, dont « certaines pratiques commerciales sont questionnables (sic) ».

L'Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ) oblige ses 150 membres certifiés à adopter une politique de lutte intégrée qui a permis de réduire de 50 % leur usage de pesticides. Toutefois, l'Institut de santé publique y note « l'absence de processus de contrôle et de définitions claires (notamment

en matière de seuils d'intervention) ». Environnement Québec autorise quelque 700 entreprises et organismes à répandre des pesticides.

La Coalition pour les alternatives aux pesticides, qui compte une quarantaine de groupes incluant des écologistes et des garderies, propose d'éliminer progressivement d'ici trois ans l'usage des pesticides des pratiques courantes en aménagement paysager (y compris les golfs) et en extermination, et « très rapidement » sur les terrains publics. Pour protéger les personnes hypersensibles, elle demande qu'une zone tampon, libre de pesticides, soit créée dans un rayon de 100 mètres autour des résidences et terrains publics.

L'ASHOQ estime irréaliste d'interdire l'usage des pesticides sur les pelouses quand ils sont disponibles en vente libre. « La Ville de Hudson a beau avoir banni 2 % des applications en étant sévère contre nos membres, la jardinerie de Hudson n'a jamais vendu autant de pesticides », affirme Jean Baillargeon, responsable de la formation et des relations gouvernementales à l'ASHOQ. Le problème demeurera entier, conclut-il, tant que les gens ne toléreront plus les pissenlits et qu'ils refuseront de payer 300 \$ pour un traitement écologique qui garde un terrain en santé avec un minimum d'entretien.

Un salarié sur trois serait victime de harcèlement psychologique à la CSQ

CLAUDE-V. MARSOLAIS

UNE ÉTUDE réalisée par le professeur Angelo Soares de l'UQAM démontre qu'un salarié sur trois est ou a été touché par le harcèlement psychologique au travail parmi les membres de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) dont une majorité travaille dans l'enseignement.

Cela signifie qu'au moins 35 000 membres sur les 110 000 que compte la CSQ ont été concernés par le problème.

Le chercheur avait fait parvenir 2000 questionnaires par la poste auprès des différents groupes de travailleurs de la CSQ et il a obtenu un taux de réponse de 33 %, ce qui est considéré comme important.

Le harcèlement psychologique s'exprime généralement par les agissements suivants : des insinuations, des regards ou des gestes négatifs, des gens qui parlent dans votre dos, un supérieur qui limite vos possibilités d'exprimer vos opinions, des gens qui remettent en question votre jugement, des gens qui crient après vous ou vous font des menaces verbales, etc.

Les conséquences du harcèlement psychologique se traduisent chez la victime par l'anxiété, la dépression, l'agressivité et un état de stress post-traumatique.

Selon le chercheur, les trois facteurs déclencheurs du harcèlement psychologique à la CSQ sont les changements organisationnels, les conflits interpersonnels et l'exercice d'un droit (au retour d'un congé de maladie ou de maternité par exemple).

Au sein de cette centrale, la personne qui harcèle est généralement un(e) collègue (31 %), plusieurs collègues à la fois (22 %), le supérieur hiérarchique (22,4 %), l'étudiant ou le patient (12,4 %). Les conséquences organisationnelles du harcèlement psychologique se sont traduites par 1500 jours perdus chez les membres de la CSQ.

« Les résultats recueillis par M. Soares sont étonnants et ne laissent aucun doute sur l'ampleur du phénomène. Nous apprenons de surcroît que chez nos membres qui ont vécu du harcèlement au cours des 12 derniers mois, 26 % ou un membre sur cinq le vivent depuis

plus de cinq ans. Il est donc urgent et impératif que des solutions soient mises de l'avant pour corriger ces situations et nous y travaillons déjà », a affirmé la présidente Monique Richard en signalant que sa centrale avait mis sur pied une campagne d'information et de sensibilisation auprès de ses membres.

La CSQ a déjà demandé au ministre du Travail Jean Rochon que la Loi sur les normes du travail soit modifiée de façon à y introduire un interdit de harcèlement psychologique au travail et que cette disposition fasse partie de la convention collective. De même la centrale demande que les mécanismes prévus par la Loi sur la santé et la sécurité au travail s'appliquent à tous les travailleurs et que ces mécanismes intègrent les problèmes de santé mentale au travail.

Mme Richard a indiqué que la CSST avait déjà refusé au premier niveau 35 demandes d'indemnisation pour harcèlement psychologique au travail et que seulement 15 d'entre elles ont été acceptées en appel par la Commission des lésions professionnelles. C'est donc dire qu'il y a beaucoup de chemin à faire avant que ce phénomène relié au travail soit accepté.

	<p>SOLDES ACTUELS</p>	<p>Drap «Percale Plus» 200 fils 7.99 Jumeau chacun</p> <p>Profitez de nos plus bas prix de l'année pour vous procurer des draps 50% coton 50% polyester, qui offrent confort, durabilité et facilité d'entretien. Choix de 14 coloris déco tendance pour tous les décors. Double 12.99, grand 19.99, très grand 29.95, taies st. 10.99, gr. taies 17.99 la paire</p>	<p>Serviette Copacabana 6.99 Bain 27x52 pouces</p> <p>Tonique, énergisante...voyez notre collection de serviettes unies et à rayures coordonnées qui vous offrent un style déco pure mode et la qualité de la douce ratine de coton éponge bien absorbante, à prix exceptionnel. Lime, bleu, safran, orange. Main 4.99, débarbouillette 2.99, drap de bain 14.99</p>
			
<p>Couverture Vellux 29.95 Tous les formats</p> <p>Voici un achat spécial à prix vraiment imbattable. Vellux c'est une fibre qui révolutionne toutes les notions du confort avec son doux toucher velouté, sa chaleur, sa légèreté extraordinaires, sa grande facilité d'entretien et sa durabilité. Vert forêt seulement. Formats : jumeau, double et grand/très grand.</p>	<p>la maison simons</p>		

LA GUERRE AU TERRORISME

La tension diminue entre l'Inde et le Pakistan

Agence France-Presse

NEW DELHI / ISLAMABAD — L'Inde a exclu hier de démobiliser immédiatement ses troupes à la frontière en dépit de l'arrestation au Pakistan de 1400 militants islamistes allégués et de la fermeture de 470 bureaux appartenant à cinq groupes interdits par le président pakistanais Pervez Musharraf.

Les risques de guerre entre les deux grands rivaux d'Asie du Sud, qui disposent chacun de l'arme nucléaire, ont cependant diminué, selon la Maison-Blanche qui a fait état de l'accord d'Islamabad et de New Delhi pour « réduire les tensions ».

L'Inde, qui s'est félicitée de la campagne contre l'islamisme militant déclenchée samedi au Pakistan, parallèlement à un discours historique du général Musharraf, est cependant restée prudente, exigeant que des actes décisifs accompagnent les paroles.

« La mobilisation » militaire indienne, engagée après l'attaque suicide du 13 décembre contre le parlement de New Delhi, est « complète, et tout effort de désescalade peut venir seulement, je répète seulement, si et quand le terrorisme transfrontalier est effectivement arrêté », a déclaré hier le ministre indien de la Défense, George Fernandes.

L'expression « terrorisme transfrontalier » s'applique en Inde



Un policier pakistanais surveille un barrage routier. Les autorités ont d'ailleurs arrêté 1400 militants islamistes allégués à ce jour.

Photo AP©

aux infiltrations de combattants islamistes supposés dans la région disputée du Cachemire et en Inde même.

« Dès que ces incidents se termineront à la frontière et à l'intérieur même de notre territoire, il sera temps de penser à la désescalade », a dit M. Fernandes, rejetant une nouvelle fois la balle dans le camp pakistanais.

« Je veux croire que le président Musharraf a l'intention de faire ce qu'il a dit pendant son discours. Et s'il a l'intention de le faire, je suis sûr qu'il est conscient de la nécessité de le faire vite, en particulier

parce que les troupes des deux côtés sont sur les lignes de front », a ajouté le ministre indien, dans une conférence de presse à la veille de son départ pour Washington.

Dans un discours radiotélévisé samedi soir, le général Musharraf a annoncé une série de mesures sans précédent contre l'islamisme militant dans son pays, qui ne servira plus, selon lui, à lancer des opérations terroristes.

Un discours porteur d'espoir

Hier, des responsables pakistanais ont annoncé que quelque 1400 extrémistes religieux présumés

avaient été arrêtés depuis samedi dans le cadre de la campagne lancée contre cinq organisations qui ont été interdites par le président Musharraf.

En outre, les autorités d'Islamabad ont annoncé la fermeture de 470 bureaux ou antennes appartenant à ces cinq groupes, dont le Lashkar-e-Taiba et le Jaish-e-Mohammed, tenus par New Delhi pour responsables de l'opération commando contre le parlement indien le mois dernier.

Le général Rashid Qureshi, porte-parole du régime militaire pakistanais, a déploré hier que l'Inde n'ait pas immédiatement démobilisé les troupes envoyées en renforts à la frontière en décembre. « Nous attendons que l'Inde retire (ses troupes) pour réduire les tensions », a dit le général Qureshi.

Le porte-parole du ministère pakistanais des Affaires étrangères, Kamran Niaz, a déclaré pour sa part qu'Islamabad aurait souhaité une réaction plus chaleureuse des Indiens au discours du président Musharraf.

« Mais le fait est qu'ils ont répondu, a dit M. Niaz. Nous ne considérons pas leur réponse comme négative et nous continuons de voir l'avenir (avec) l'espoir que les tensions seront réduites. »

Hier, la presse indienne a couvert de lauriers Pervez Musharraf pour son discours télévisé qui a marqué un tournant dans l'histoire

du Pakistan. Les mesures annoncées « constituent sans aucun doute la purge la plus importante jamais entreprise par un dirigeant » de ce pays, a écrit le *Times of India*.

Le quotidien *The Hindu* a, pour sa part, qualifié le discours de Musharraf de « tournant véritablement prometteur » dans la relation indo-pakistanaise, marquée par quatre conflits armés et des crises permanentes. Tout en déclarant la guerre à l'islamisme militant, le général Musharraf est resté ferme vis-à-vis de l'Inde et du principe de l'autodétermination au Cachemire, région divisée et agitée, dont la population est majoritairement musulmane.

La principale alliance séparatiste du Cachemire a appelé hier l'Inde à répondre positivement à l'offre de dialogue formulée par le président pakistanais.

« Il est temps maintenant d'aller au-delà des considérations ordinaires, de répondre à l'appel du moment, de saisir l'opportunité et de prendre des mesures pratiques », a déclaré Abdul Gani Bhat, président de la Conférence Hurriyat (Liberté), qui regroupe une vingtaine de partis et associations séparatistes du Cachemire indien.

Sur le plan diplomatique, le premier ministre chinois Zhu Rongji a entamé hier des entretiens à New Delhi. De son côté, le secrétaire d'État américain Colin Powell est attendu demain à Islamabad. Il doit également se rendre en Inde.

LA GUERRE AU TERRORISME

L'Afghanistan au bord du gouffre

L'ONU prévoit l'effondrement du gouvernement si une aide financière n'est pas accordée rapidement

Agence France-Presse

KABOUL — L'ONU craint l'effondrement du fragile gouvernement en Afghanistan si une aide financière massive ne lui est pas accordée immédiatement.

Cet appel est intervenu alors que les États-Unis poursuivent leur démolition systématique par des bombardements aériens d'une vaste base dans l'est du pays, soupçonnée d'avoir abrité les activités du réseau Al-Qaeda d'Oussama ben Laden.

Ils continuent également le transfert de prisonniers, membres d'Al-Qaeda ou de la milice fondamentaliste des talibans, vers une base militaire américaine à Cuba où un nouveau groupe de 30 détenus est arrivé hier en provenance de Kandahar (sud de l'Afghanistan).

Ces deux aspects de la campagne en Afghanistan, la reconstruction du pays et la lutte contre le terrorisme, seront au menu de la visite que le secrétaire d'État Colin Powell doit effectuer cette semaine dans le pays.

Il doit également visiter le Pakistan et l'Inde, alors qu'Islamabad a arrêté des centaines d'extrémistes dans un geste accueilli avec satisfaction par Washington qui espère voir s'apaiser les tensions entre les deux pays voisins.

« La situation demeure une source d'inquiétude, et le président (George W. Bush) continuera à la suivre de près et restera pleinement impliqué », a déclaré le porte-parole de la Maison Blanche, Ari Fleischer.

L'administration afghane « a besoin de plusieurs millions de dollars dans les prochains jours sans quoi il n'y aura plus de pays quand les milliards de dollars seront disponibles », a averti Ahmed Fawzi, porte-parole du représentant du secrétaire général de l'ONU pour l'Afghanistan, Lakhdar Brahimi.

Il faisait référence à l'aide qui devrait être accordée par la communauté internationale à l'occasion d'une conférence des donateurs qui se tiendra les 21 et 22 janvier à Tokyo.

Les besoins du pays, détruit par 23 ans de guerre, de violence et de chaos politique, sont évalués à au moins 15 milliards de dollars sur 10 ans.

M. Fawzi a chiffré à 100 millions de dollars les besoins immédiats du gouvernement intérimaire afghan, notamment pour payer rétroactivement les fonctionnaires, au nombre de 210 000 et les 25 000 policiers.

Hier, le Pakistan a annoncé une aide de 100 millions de dollars qui comprend un crédit de 50 millions



Photo AP ©

Une famille afghane vit dans cet abri de fortune dans un camp de réfugiés, près de Mazar-e-Charif. Selon l'ONU, le gouvernement afghan a besoin de plusieurs millions de dollars dans les prochains jours, faute de quoi les conséquences pourraient être désastreuses pour le pays.

et un don de 50 millions, par la voix d'un responsable du ministère des Affaires étrangères, Sultan Hayat Khan.

Sultan Hayat Khan a participé à une cérémonie à Kaboul marquant la réouverture de son ambassade, fermée en novembre lors de la chute du régime des talibans.

Prisonniers talibans à Cuba

Un nouveau groupe de 30 prisonniers d'Afghanistan est arrivé hier après-midi à la base navale américaine de Guantanamo, à Cuba, pour y être placé en détention pour une période indéterminée.

Vingt talibans ou membres d'Al-Qaeda étaient arrivés vendredi après-midi après un voyage de plus de 24 heures et de quelque 13 000 km, en provenance de Kandahar.

« Ils sont traités de façon très humaine », a estimé la porte-parole du Pentagone Victoria Clarke, indiquant que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pourrait s'en assurer en leur rendant visite dans le courant de la semaine.

Les détenus du « Camp Rayon X » sont incarcérés dans des cellules de 4,3 mètres carrés, grillagées, entourées de deux clôtures surplombées de barbelés tranchants.

Ils reçoivent trois repas quotidiens « culturellement neutres », peuvent prendre une douche par jour et faire de l'exercice. Le Pentagone leur a accordé le droit de pratiquer leur religion et leur a consenti l'accès à des soins médicaux, mais pas à un avocat.

Dans une lettre adressée au gouvernement américain, Amnistie internationale a réclamé que « toutes les personnes détenues par les États-Unis à la suite des opérations militaires en Afghanistan (soient) traitées humainement, en totale conformité avec les normes internationales ».

En Afghanistan même, un total de 414 captifs sont détenus à Kandahar, à Bagram (au nord de Kaboul) et à Mazar-e-Charif. Les Américains détiennent aussi un jeune « taliban américain » John Walker, 20 ans, sur un navire en mer d'Oman.

Dans l'est du pays, des bombardiers américains ont frappé de nouveau la zone de Zhawar Kili et visé des bâtiments et des tunnels de ce qui est considéré comme un vaste camp d'entraînement, de plusieurs kilomètres carrés.

« Il y a des indications que des gens en sont sortis », a déclaré Victoria Clarke, indiquant que des combattants d'Al-Qaeda étaient toujours dans ce complexe pillonné depuis le 3 janvier.

Ce secteur, au sud-ouest de la ville de Khost, est proche de la frontière avec le Pakistan.

M. Powell, qui devait quitter Washington aujourd'hui, a prévu de s'arrêter en Afghanistan dans le cadre d'une tournée asiatique qui le conduira à New Delhi et Islamabad.

Le déroulement exact du voyage de M. Powell n'a pas été révélé par le département d'État, mais il doit également se rendre au Japon où il dirigera la délégation américaine à la conférence des donateurs pour la reconstruction afghane les 21 et 22 janvier à Tokyo.

« Je voudrais évaluer la situation à Kaboul et dans le pays, mais surtout je voudrais connaître les dirigeants afghans, a affirmé vendredi M. Powell. Je ne les connais pas personnellement et je voudrais faire leur connaissance. »

M. Powell a déclaré que Washington estimait les besoins afghans à au moins huit milliards de dollars pour les trois à cinq prochaines années, un chiffre qui risque d'être jugé insuffisant par le gouvernement de M. Karzai, qui a évoqué la somme de 45 milliards sur 10 ans.

Dans le cadre de la guerre au terrorisme en Asie, quelque 650 soldats américains devraient participer bientôt à des opérations aux Philippines pour aider les troupes de Manille à écraser le groupe extrémiste Abu Sayyaf qui opère dans le sud de l'archipel.

Selon le ministre philippin de la Défense Angelo Reyes, un premier groupe est arrivé pour examiner la logistique et les autres suivront à partir d'aujourd'hui.

Des avions canadiens patrouillent le golfe Persique

JOHN WARD
Presse Canadienne

OTTAWA — Des avions canadiens de patrouille maritime participent à des missions de surveillance de huit à 10 heures au-dessus du golfe Persique et de la mer d'Oman, afin d'appuyer la guerre au terrorisme.

Jusqu'à maintenant, les opérations se sont déroulées sans anicroche, a indiqué hier le lieutenant-colonel John Mitchell, au cours d'une entrevue téléphonique accordée depuis cette région. « Le taux de réussite est de 100 pour cent », a-t-il affirmé.

Deux appareils Aurora de Greenwood, en Nouvelle-Écosse, ont entrepris leurs patrouilles quotidiennes la semaine dernière. Ces gros quadrimoteurs peuvent voler jusqu'à 9000 kilomètres sans devoir refaire le plein de carburant.

Pour des raisons de sécurité, le lieutenant-colonel Mitchell a refusé de préciser où étaient basés les avions et les 200 hommes faisant partie de l'équipe. « Nous sommes autorisés à vous dire que nous sommes dans la région du golfe Persique », a-t-il déclaré.

Les Aurora sont équipés de plusieurs détecteurs permettant de scruter l'océan. Ils sont chargés de surveiller les navires susceptibles de faire de la contrebande ou de transporter des combattants du réseau Al-Qaeda. Ils pourraient aussi être appelés à renforcer la sécurité des forces navales de la coalition patrouillant la région.

Bien qu'ils puissent transporter des armes telles que des torpilles anti sous-marines et des missiles air-surface, les Aurora ne sont pas armés pour ces missions.

« Nous effectuons des patrouilles sans armes. Pour une mission secondaire, nous apportons de l'équipement de recherche et de sauvetage dans notre soute à bombes, au cas où nous aurions une mission de sauvetage à effectuer en mer », dit le militaire.

Les Aurora n'ont encore intercepté aucun membre du réseau Al-Qaeda, mais ils ont repéré un pollueur.

« Nous avons remarqué une grande mare d'huile près d'un navire, rapporte le lieutenant-colonel Mitchell. Nous nous sommes approchés, nous avons pris des photos, et nous avons transmis l'information. » Par la suite, le navire aurait été appréhendé pour déversement illégal.

L'aviation canadienne a affecté les deux Aurora, un avion de transport Airbus et trois Hercules C-130 à la guerre au terrorisme. Le Airbus survole la région depuis plusieurs semaines et fournit du ravitaillement et des équipements aux troupes de la Coalition. Les Hercules sont toujours au Canada en attendant que leur rôle soit défini.

Le Canada a aussi dans la région six navires de guerre, ainsi que certains éléments de la deuxième force opérationnelle interarmées.

Où est Oussama ben Laden ?
Il ne serait ni au Pakistan ni en Afghanistan

Agence France-Presse

WASHINGTON — Le chef islamiste Oussama ben Laden aurait fui le Pakistan et l'Afghanistan dès la première semaine de décembre, a rapporté hier la chaîne de télévision ABC citant un rapport de la CIA.

Selon ce rapport, ben Laden aurait probablement fui la région par mer pour une destination inconnue, après être resté brièvement au Pakistan où les renseignements sur lui ont tari.

Un porte-parole de la CIA a immédiatement démenti cette information. « C'est complètement faux. Ce n'est pas ce que pense la CIA », a déclaré le porte-parole de l'agence gouvernementale, Anya Guilsher.

Selon la télévision, le rapport, envoyé au directeur de la CIA la semaine dernière, précise que les membres des services de renseignements cherchant à traquer le chef

islamiste ont conclu qu'il s'était enfui de la région de Tora Bora, dans l'est de l'Afghanistan, la première semaine de décembre.

Ils indiquent qu'un combattant d'Al-Qaeda qui a été fait prisonnier, aurait déclaré avoir été témoin du fait que le chef islamiste avait remis le contrôle des opérations à un de ses adjoints, avant de prendre la fuite pour le Pakistan.

Selon la télévision, la CIA estime que pour tromper les forces américaines dans la région, ben Laden a fui en laissant un message enregistré qui a été transmis après son départ.

Interviewé sur la chaîne de télévision, le secrétaire d'État Colin Powell a indiqué ne pas avoir où se trouve ben Laden.

« Je n'ai rien vu qui suggère que nous savons où il est, s'il est en Afghanistan, au Pakistan ou ailleurs », a affirmé le secrétaire d'État.

AVIS PUBLIC

PRÉSENTATION PUBLIQUE DE PROJETS ROUTIERS ET DE TRANSPORT EN COMMUN VISANT L'AMÉLIORATION DE LA MOBILITÉ ENTRE MONTRÉAL ET LA RIVE-SUD

La Commission de consultation sur l'amélioration de la mobilité entre Montréal et la Rive-Sud tiendra en février prochain deux séances publiques d'information portant sur les projets routiers et de transport en commun que souhaitent porter à l'attention de la Commission et de la population, des représentants de sociétés publiques et privées.

L'objectif de ces rencontres est de rendre accessible à la collectivité montréalaise, toute l'information utile à la réflexion et à l'analyse, en vue des audiences publiques de la Commission qui se tiendront ce printemps.

La Commission invite toute organisation intéressée à présenter un tel projet, et qui n'est pas encore en relation avec elle, à communiquer avec le secrétariat de la Commission d'ici le 22 janvier 2002.

Tél. : (514) 873-7289

Courriel : commission@mobilité-mtl-rsud.gouv.qc.ca
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1605
Montréal (Québec) H2Z 1W7
www.mobilité-mtl-rsud.gouv.qc.ca



Commission de consultation
sur l'amélioration de la mobilité
entre Montréal et la Rive-Sud

Québec



AU CŒUR DU VIEUX-QUÉBEC

FORFAIT SKI

- 1 nuit à l'hôtel pour 2 personnes
- 2 billets de ski pour une journée à l'une des 3 stations
- Accès à la piscine intérieure, sauna et club santé

À PARTIR DE

145\$

PAR NUIT / MINIMUM 2 NUITS
POUR 2 PERSONNES

À PARTIR DE

155\$

POUR 1 NUIT
POUR 2 PERSONNES

44, côte du Palais, Vieux-Québec (Océan) G1R 4H8
Tél.: 418.692.1030 Fax: 418.692.3822
Courriel: admin@manoir-victoria.com



HÔTEL
MANOIR VICTORIA

RENSEIGNEZ-VOUS SUR NOS AUTRES FORFAITS www.manoir-victoria.com 1 800 463.6283

La Presse

15 janvier 2002

Page A8 manquante

La Presse

15 janvier 2002

Page A9 manquante

APPELEZ AVANT LE 19 JANVIER



NETTOYAGE DE MOQUETTES

nettoyage à domicile

13 \$ PAR PIÈCE

Lorsque nous nettoyons 3 pièces. Notre prix ordinaire est de 54 \$ pour 3 pièces. Notre procédé de nettoyage à la vapeur déloge la saleté, nettoie les fibres à fond et en ravive les couleurs.

48 \$ 4 pièces

Vous ne payez que 12 \$ par pièce. Notre prix ordinaire est de 60 \$ pour 4 pièces.

77 \$ maison au complet* 7 pièces

Notre prix ord. : 98 \$

23 \$ méthode de luxe en 2 étapes

Pour chaque pièce nettoyée selon notre procédé spécial, recommandé pour les moquettes très sales. Pulvérisations préalables et agitation des fibres pendant le nettoyage à la vapeur. Notre prix ord. : 39 \$

49 \$ NETTOYAGE DE CANAPÉ



Nettoyage à la vapeur. Frais additionnels pour tissus spéciaux, coussins de dossier non attendants et meubles modulaires.

Méthode de nettoyage adaptée au tissu pour le maximum de résultats. Notre prix ord. : 59 \$

© Copyright 2000 Compagnie de la Baie d'Hudson



- Nettoyage résidentiel
- Décoration intérieure
- Sécurité à domicile
- California Closets

1-800-818-7779



Avantageux • Fiables • Commodes

Renseignez-vous sur notre désodorisant et notre traitement de protection des fibres. Les pièces de plus de 200 pieds carrés comptent pour deux pièces ou plus. Frais additionnels pour moquette en laine. Prix fixé séparément pour escaliers et vestibules. Services non offerts dans toutes les régions.

L'Arabie Saoudite, « un vrai désert » pour les droits humains fondamentaux

JOONEED KHAN

L'ARABIE SAOUDITE est un allié clé des États-Unis, mais c'est aussi « un véritable désert quand il s'agit du respect des droits humains fondamentaux de ses 22 millions de résidents », écrit *Human Rights Watch* (HRW) dans un rapport daté du mois dernier.

La présente campagne afghane dépend grandement du CAOC (*Combined Air Operations Center*) américain installé à la base aérienne Prince-Sultan, et les raids contre l'Irak sont dirigés par l'OSW (*Operation Southern Watch*) à partir de bases saoudiennes.

Le royaume exporte 17 % de son pétrole aux États-Unis, qui lui ont vendu pour 6,23 milliards \$ US de produits en 2000, et qui y ont investi quelque 5 milliards. Les investissements saoudiens aux États-Unis totalisent près de 500 milliards. De 1993 à 2000, les Saoudiens ont acheté pour 28 milliards d'armes américaines.

Mais le royaume a exécuté 121 Saoudis et étrangers non occidentaux en 2000, par décapitation publique, au terme de procès secrets pour meurtre, vol à main armée, viol, trafic de drogue et autres délits, affirme HRW, citant une compilation de l'agence *Reuters*. (Amnistie internationale parle de 123 décapitations en 2000).

La torture et les « aveux forcés » sont monnaie courante dans les prisons. Les tribunaux continuent d'imposer des peines cruelles, inhumaines et dégradantes comme l'amputation des mains et des pieds, ainsi que le fouet, pour des délits mineurs comme la « déviance sexuelle » et l'ivrognerie, poursuit le rapport de 12 pages intitulé *Un silence assourdissant*.

Le document souligne que la dissidence politique croît dans le royaume, menaçant son rôle d'« allié vital » des États-Unis. Très influencée par la révolution khomeiniste en Iran en 1979, cette dissidence s'alimente à plusieurs sources : la corruption de la famille royale, l'alliance militaire avec les États-Unis (qui pousse l'opposition à accuser le pouvoir de trahir l'Islam), les discriminations multiples contre les femmes et les minorités, dont les chiites qui sont 6 à 7 % de la population — sur les 22 millions de résidents, de six à sept millions sont des ouvriers et des travailleuses étrangers.

La dissidence débouche de plus en plus sur la violence. Depuis l'occupation de la Grande Mosquée de La Mecque en 1979, qui se solda par 255 morts (dont 127 soldats), quelque 12 000 « Afghans » liés à Oussama ben Laden sont rentrés au pays 10 ans plus tard. La crise du Golfe en 1990-91 a retourné ces « Afghans » contre les États-Unis, avec un attentat qui fit



sept morts (dont cinq GI) à Riyad en 1995, et l'attentat de Khobar en 1996 qui fit 19 morts américains (et 372 blessés). D'autres incidents violents ont été signalés en 2000 et 2001.

Après la rédaction du rapport de HRW, le webzine *worldtribune.com* a signalé que de violentes émeutes ont éclaté le mois dernier dans les villes de Djeddah, Khardj et Dammam. Il s'agissait de fondamentalistes sunnites, qui ont attaqué des étrangers et des familles saoudiennes. Au moins deux princes figurent parmi les 300 personnes arrêtées, précise le webzine.

HRW souligne que l'Arabie Saoudite a été élue en 1999, malgré tout cela, à la Commission de l'ONU sur les droits humains pour un mandat qui va de 2001 à 2003.

L'organisation américaine ajoute que le royaume a signé les Conventions contre la torture, sur les droits des enfants et sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes.

Mais il n'y existe aucune organisation de droits de femmes et pas une seule femme ne siège au Conseil consultatif de 120 membres. Les femmes n'ont d'ailleurs toujours pas le droit de conduire un véhicule. Et les enfants nés hors mariage ou de mères ayant marié des étrangers continuent de voir leurs droits bafoués. Il n'y a en fait aucun Parlement ni parti politique ni aucune ONG dans le royaume, qui invoque sans cesse la charia (loi islamique), dans sa forme la plus conservatrice du wahhabisme-hambalite, pour dire non aux normes universelles de droits, dénonce HRW.

Le royaume a exécuté 121 Saoudis et étrangers non occidentaux en 2000, par décapitation publique.

LES PETITES ANNONCES
987 - VENDU

ça Presse

La Paresse

Le luxe de la paresse: la Lexus RX 300 2002 vous fait passer partout où vous le voulez... sans effort.

- Régulateur de traction aux 4 roues (TRAC)
- Système ABS avec 4 capteurs à 4 voies
- Sièges assistés et chauffants
- Garnitures en noyer

585 \$ par mois*



À la conquête de la perfection.



Gabriel Lexus Toyota

3333, Côte de Liesse, St-Laurent
(514) 747-7777

Nouveau!

Lexus Prestige

5770, boul. Taschereau Est, Brossard
(450) 923-7777

Spinelli Lexus Toyota

561, boul. St-Joseph, Lachine
(514) 634-7171 1-800-352-6111

Vimont Lexus Toyota

255, boul. St-Martin Est, Laval
(450) 668-2710 1-800-625-3987

*Le taux d'intérêt de 6,9% s'applique à des plans de location de 24 et 36 mois de Toyota Crédit Canada Inc. sur approbation du crédit pour les véhicules Lexus RX 300 2002 neufs. Cette offre s'applique uniquement aux véhicules en stock chez le concessionnaire. EXEMPLE DE PAIEMENT: RX 300 (Édition Luxe). Taux d'intérêt de 6,9% - Durée: 36 mois - PDSF: \$1 250\$ - Acompte ou échange équivalent: 9 660\$ - Mensualité de location: 585\$ - Dépôt de garantie: 500\$ - Limite de kilométrage: 24 000 km par an. Frais de 0,15\$ pour chaque kilomètre supplémentaire (0,10\$ par kilomètre si convenu au moment de la signature du contrat de location). Frais de transport et de préparation, taxes, immatriculation et assurances en sus. Voyez votre concessionnaire Lexus le plus près pour plus de détails. L'offre prend fin le 31 janvier 2002. Le modèle peut être montré avec un équipement en option.

Un juge dénonce le « sabotage » de l'enquête sur Chirac

Agence France-Presse

PARIS — Le juge Éric Halphen, qui avait tenté en vain d'interroger le président français Jacques Chirac dans le cadre d'une affaire de marchés truqués présumés, quitte la magistrature, dénonçant le « sabotage » de son enquête et une justice trop clémente avec ceux « qui détournent » des fonds.

« Des gens qui détournent des sommes considérables échappent à tout jugement ou (...) écopent de peines insignifiantes. Pendant ce temps, le voleur de sac à main du métro (...) prend toujours ses six mois fermes. La justice fonctionne à deux vitesses », a soutenu hier le magistrat dans une entrevue au quotidien *Le Parisien*.

Le juge dit avoir accepté pour la première fois de parler afin de « faire savoir (...) que son instruction sur l'affaire des HLM », les logements sociaux de la mairie de Paris, dans le cadre de laquelle il avait tenté d'obtenir le témoignage de M. Chirac, « a été sabotée ».

« On m'a mis des bâtons dans les roues tout le temps. On a sans cesse voulu m'empêcher d'enquêter » sur ces marchés présumés truqués qui auraient pu permettre de financer illégalement le RPR, le parti fondé en 1976 par M. Chirac », poursuit Éric Halphen.

Lexus RX 300

FORFAITS-CASINO

dans divers établissements de la région, incluant coucher, déjeuner et 10 \$ de jetons-cadeaux

à partir de 69\$ pour 2 pers.

Charlevix

Réserve mondiale de la biosphère



FORFAIT Couette et café au Manoir Richelieu

à partir de 146\$ /chambre par nuit



Chanceux !

Offrez-vous Charlevoix et sa tradition touristique riche de 200 ans de villégiature. Offrez-vous les plus beaux paysages et panoramas, un enneigement exceptionnel, la chaleur de l'accueil et le raffinement de la culture de Charlevoix.

Découvrez nos opportunités de séjour en vous procurant notre nouvelle brochure hiver 2001-2002. Remplissez et retournez le coupon de participation présent à l'intérieur de la brochure et **courez la chance de gagner une semaine au cœur du réputé réseau d'hébergement de Charlevoix.** Bonne chance !

Association touristique régionale de Charlevoix
1-800-667-2276
www.tourisme-charlevoix.com

Québec :: Les vacances dans Charlevoix, c'est l'idéal.



Forum



Personnages en chair et en os et personnages virtuels font maintenant bon ménage dans plusieurs productions, comme ici Nathalie Portman partageant la vedette avec Jar Jar Binks, dans *The Phantom Menace*, de George Lucas.

Capitale du cinéma numérique

Hollywood, Vancouver ou Toronto pourraient se réveiller et souffler à Montréal sa place de chef de file, si nous n'agissons pas assez vite!



HERVÉ FISCHER
Auteur du Choc du numérique, l'auteur est titulaire de la chaire Daniel Langlois de technologies numériques et de beaux-arts à l'Université Concordia.

MONTRÉAL EST UNE ville de cinéma depuis longtemps.

Historiquement, elle a accueilli rue Saint-Laurent, la première projection cinématographique en Amérique du Nord. Aujourd'hui, les tournages y sont nombreux et les studios traditionnels en plein essor. Mais plus encore, Montréal a été le lieu de production des tout premiers films d'animation par ordinateur, avec les Thalman à l'Université de Montréal, au début des années 80 (*Vol de rêve*). Le développement de l'industrie du cinéma numérique à Montréal et son succès international sont donc très antérieurs à ceux du multimédia, qui y a trouvé de fait les bases de son développement rapide et qui a été reconnu depuis et promu avec le succès que l'on sait, dont la Cité du multimédia est devenue le symbole international.

Pourtant, la légitimité historique de Montréal ville du cinéma numérique, et ses succès actuels n'ont pas encore été pris en compte. Et parce que les principales compagnies de production avaient déjà investi lourdement dans leurs studios de production, elles n'ont pas démenagé dans la nouvelle Cité du multimédia et n'ont donc pas bénéficié des avantages fiscaux offerts aux jeunes entreprises de multimédia. Pourtant, elles sont généralement encore petites et vulnérables, comme toute PME, et leur développement constitue un enjeu international majeur pour l'avenir de Montréal et du Québec.

Tous les atouts

Montréal a tous les atouts pour devenir la capitale de l'Est de l'Amérique du Nord dans le domaine du cinéma numérique, prenant la relève de la vieille industrie du cinéma de Hollywood. Elle a tous les éléments constitutifs pour y parvenir, et son industrie du cinéma numérique mérite, à l'instar de son industrie du multimédia, beaucoup plus que le modeste premier programme d'aide gouvernementale qui lui a été accordé à ce jour, imité il y a quatre ans d'une mesure de soutien financier initiée cette fois non pas au Québec, mais en Ontario!

Reprenons les faits, qui sont autant d'arguments en faveur d'une nouvelle et vigoureuse politique de soutien au cinéma numérique :

> C'est à Montréal, à l'ONF, qu'est né le cinéma d'animation moderne avec McLaren, Roger Jodoin, et tant d'autres. Un Frédéric Bach, qui jouit d'une réputation internationale, contribue à maintenir le flambeau.

> C'est à Montréal qu'a été inventé le cinéma IMAX, à l'occasion de l'Exposition universelle de 67.

> C'est à Montréal qu'a été produit *Tony de Peltrie*, le premier court métrage en 3D de l'histoire du cinéma numérique, par Daniel Langlois, Pierre Robidoux, Pierre Lachapelle et Denis Bergeron, marquant aussi un progrès considérable dans l'expression des émotions du personnage synthétique.

> C'est à Montréal qu'a été créée la compétition internationale d'animation par ordinateur « Images du Futur », et l'exposition du

même nom en 1986, qui ont été uniques au Canada.

> C'est à Montréal qu'ont été développés les logiciels d'effets spéciaux pour le cinéma et d'animation par ordinateur les plus réputés (Softimage, Discreet Logic, Behaviour, Toon-Boom, Tarna, etc.)

> Nous avons développé à Montréal une industrie du cinéma importante, depuis la création de l'Office national du film, avec Téléfilm Canada, avec des producteurs comme Roger Frappier, Rock Demers, René Malo, Lorraine Richard, etc., des réalisateurs comme Pierre Perrault, Claude Jutra, Francis Mankievitz, André Melançon, Michel Brault, Léa Pol, Denys Arcand, etc. Et une nouvelle génération est à l'oeuvre.

> En 2000, *Le Vieil homme et la mer*, d'Alexandre Petrov, produit par Pascal Blais, recevait l'Oscar du meilleur court métrage d'animation. Et dans un autre registre, Pascal Blais l'a emporté sur tous ses concurrents pour le contrat d'animation du Père Noël commandé par la firme américaine Coca Cola.

> Nous constatons la venue à Montréal de nombreux producteurs américains pour tourner dans des décors historiques et à des coûts moins élevés qu'aux États-Unis. Le Bureau du cinéma de la Ville de Montréal a fait un travail remarquable en ce sens sous la houlette d'André Lafond et une moyenne d'une vingtaine de films américains sont tournés chaque année à Montréal, avec la présence marquante d'acteurs vedettes tels Marlon Brando, Eddy Murphy, Robert de Niro, Paul Newman et autres. Les retombées économiques annuelles sont de quelque 500 millions pour les films américains et de 1,6 milliard en 1999 pour le total des sommes dépensées à Montréal pour tous les tournages cinématographiques, toutes origines confondues!

> L'Université Concordia compte la plus importante École de cinéma du Canada, commanditée par Mel Hoppenheim.

> Nous avons à Montréal de nombreux festivals de cinéma, dont notamment le Festival des films du monde, le Festival du nouveau cinéma et des nouveaux médias, etc.

> La Cinémathèque québécoise joue un rôle essentiel pour la culture cinématographique à Montréal et elle a été complétée par un équipement majeur pour le soutien à la diffusion du cinéma de qualité : le centre Ex Centris, qui a connu aussitôt un succès considérable.

> On construit ici et là sans cesse de nouveaux studios de tournage, qui sont déjà insuffisants pour répondre à la demande : Cité du cinéma, Mel's Cité, Ciné Cité à Saint-Hubert (avec aérodrome) et sur les anciens terrains Angus, et des projets importants sont en cours dans les anciennes usines Ashton à Saint-Henri, Hyundai à Bromont, sans oublier les projets en Montérégie. etc.

> Nous avons à Montréal une tradition d'excellents créateurs d'effets spéciaux, constamment sollicités par les producteurs américains, et qui doivent souvent aller travailler aux États-Unis, plutôt que d'attirer les entreprises américaines au Québec.

> Des producteurs québécois qui ont réussi à Los Angeles, tels Louis Massicotte, souhaiteraient revenir à Montréal créer des entreprises de production.

> Les entreprises québécoises d'animation par ordinateur se sont regroupées sous le sigle Québec AnimFX qui se consacre à la promotion internationale de notre expertise



Les retombées économiques annuelles sont de quelque 500 millions pour les films américains seulement et de 1,6 milliard, en 1999, toutes productions confondues.

québécoise, et compte déjà à son actif la visite du premier ministre en Californie à l'automne 99, pour promouvoir l'excellence québécoise, en 2000 la première vitrine des effets spéciaux et du cinéma numérique jamais présentée au Festival de Cannes : tout un symbole!

> Le MIM — Marché International du Multimédia — a mis l'emphase sur l'animation par ordinateur et le cinéma numérique chaque année depuis 1999, attirant les plus grands noms.

> La Fondation Daniel Langlois et son créateur lui-même se consacrent notamment au cinéma numérique et nous annoncent pour bientôt un premier long métrage entièrement tourné en numérique haute définition : *The Baroness and the pig*.

> D'excellents studios de post-production numérique sont offerts à Montréal, notamment par Covitec Astral, etc.

> Les coûts de production au Québec sont remarquablement compétitifs, en comparaison de ceux des États-Unis ou de l'Europe.

> La diffusion des films par satellites et technologies numériques va transformer le marché du cinéma, et ce sera l'occasion pour Montréal de créer une alternative dynamique, plus flexible et moins coûteuse, au pouvoir sans partage des « majors » américains sur les marchés de diffusion cinématographique.

> Le principal marché de la publicité télévisuelle, qui se fera de plus en plus en images numériques, se situe à notre porte, à New York, et exige les mêmes spécificités créatives et technologiques que le cinéma numérique.

> Le tournage en décors virtuels, appelé à un grand avenir, est en plein développement à Montréal, où a été produit le premier long métrage en décors virtuels (*The Secret Adventures of Jules Verne*, Icestorm Entertainment, etc.).

> Le nouvel Institut Hexagram de recherche et création en arts et technologies médiatiques, — un consortium des universités Concordia et UQAM — va permettre de donner une nouvelle impulsion décisive en R&D dans ce domaine.

Et nous pourrions encore allonger cette liste, citer d'excellents créateurs, producteurs, développeurs, des prix internationaux et des écoles de formation reconnues, un maillon indispensable de la chaîne, pour assurer l'avenir.

Il est décisif d'offrir aux producteurs tous les services intégrés, une sorte de guichet unique montréalais : tournage en studio ou en plein air et décors urbains — Montréal offre une très grande diversité de sites, historiques ou très actuels —, créateurs, artisans et studios de son, de montage, d'effets spéciaux et de postproduction, afin de favoriser la production complète des films ici, de A à Z.

Nous aspirons tous à voir Montréal confirmer son positionnement international de grande ville de productions culturelles, dont on pourra attendre des retombées économiques majeures. L'animation numérique touche des marchés essentiels : non seulement le cinéma, mais aussi la télévision, la publicité, les jeux et les parcs thématiques. Et nous savons tous que la compétition entre les grandes métropoles est sauvage. On ne saurait donc laisser passer une telle opportunité. Cela créerait en outre une synergie stratégique avec l'industrie du multimédia, qui a été clairement une priorité gouvernementale et avec les industries culturelles, touristiques et de divertissement, qui sont désormais essentielles à notre développement. La place est à prendre. Tant la Caisse de dépôts et placement du Québec (acquisitions en Californie), que la Société générale de financement (Ciné Cité — imagerie numérique) s'impliquent actuellement, ce qui est bon signe. Mais il faut plus et vite ! Un enjeu incontournable pour le gouvernement et pour la nouvelle ville de Montréal!

Voilà déjà plusieurs années que j'attire l'attention sur cette opportunité qui s'ouvre pour Montréal, alors que nous savons tous que l'industrie du cinéma va se tourner sans retour et entièrement vers les technologies numériques. La fenêtre pourrait se refermer sans nous; Hollywood, Vancouver ou Toronto pourraient se réveiller et nous souffler la place sous le nez, si nous n'agissons pas assez vite!

Politique fiscale

Une politique fiscale comparable à celles des Cités du multimédia et du commerce électronique, serait donc bienvenue pour l'industrie du cinéma numérique. On devrait éviter cette fois de lier les avantages de cette politique à un quartier urbain particulier, pour tenir compte de l'ancienneté et de la dispersion des localisations actuelles des studios de production à Montréal et hors Montréal; mais un lieu de regroupement pour les entreprises nouvelles, avec des studios et services communs, constituerait à coup sûr un outil de développement intelligent et un symbole urbain stratégique. Et les lieux de la vieille industrie ne manquent pas à Montréal, vastes et à l'abandon, dont la transformation pour accueillir des entreprises nouvelles de cinéma numérique pourrait constituer à nouveau aussi un levier de réhabilitation urbaine — anciens silos à grain du Vieux-Port, zones à l'abandon dans l'est de Montréal ou le long du canal Lachine, etc.

Cela va prendre un investissement majeur — à la mesure de l'enjeu —, dont on est en droit d'attendre des retombées économiques et culturelles considérables, avec un effet d'entraînement latéral stratégique pour beaucoup d'autres secteurs.

Il nous faudra un signal sculptural puissant de la reconversion d'un symbole de la vieille économie dans la nouvelle économie, un signal international de la force créative de Montréal, qui vaudra bien le néon de la colline de Hollywood!

Forum

La Presse

ANDRÉ DESMARIS > Président du conseil d'administration

GUY CREVIER > Président et éditeur

MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint

PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

Le mauvais génie



ANDRÉ PRATTE
apratte@lapresse.ca

Il n'y a pas de robe bleue tachée de sperme. Mais l'affaire Enron est bien plus grave que le Monicagate.

Le scandale remet en cause la réglementation (ou la non-réglementation) des marchés financiers, de même que, pour la n^{ième} fois, le régime de financement des partis politiques. L'affaire se passe aux États-Unis, mais les leçons à en tirer valent aussi pour le Canada.

Enron, rappelons-le, est une entreprise de courtage en énergie qui a connu, à compter du milieu des années 1990, une croissance foudroyante. Misant sur la déréglementation des marchés de l'énergie, faisant preuve d'une audace inégalée, l'entreprise est devenue la coqueluche de Wall Street. L'action est passée de 45 \$ à 90 \$ en quelques mois.

Puis, brusquement, en novembre dernier, les dirigeants d'Enron ont fait savoir que les données sur la situation financière de la compagnie étaient inexacts. D'un trait de plume, l'actif des actionnaires a été réduit de 1,2 milliard US. L'action s'est mise à chuter, le mythe Enron s'est désintégré. Début décembre, l'entreprise a dû se placer sous la protection de la loi des faillites.

Pour des milliers de petits investisseurs, les conséquences de cette faillite sont dramatiques. C'est surtout le cas pour les 21 000 employés d'Enron, dont la caisse de retraite était constituée à 60 % d'actions d'Enron. Une manoeuvre de dernière minute de la compagnie a eu pour effet de les empêcher de retirer leurs billes. Ils ont tout perdu.

« Des compagnies arrivent, d'autres partent. Cela fait partie du génie du capitalisme », a laissé tomber dimanche le secrétaire au Trésor, Paul O'Neil. Un commentaire qui révèle, non seulement une cruelle insensibilité, mais aussi une incroyable superficialité. Si l'affaire Enron était révélatrice du « génie du capitalisme », il y a longtemps que ce système se serait effondré. Jusqu'à preuve du contraire, Enron est une aberration. Une tumeur géante qui a poussé sur un corps généralement sain.

Cependant, cette tumeur s'est nourrie d'un climat de délire et de

laxisme financiers qui, si on n'y prend garde, pourrait à la longue fragiliser le système en place. Miner sa principale fondation : la confiance.

On sait maintenant que les dirigeants d'Enron ont bâti leur jeune empire sur des tours de passe-passe, créant une kyrielle de filiales bidon qui servaient à nettoyer les états financiers de la compagnie des gigantesques dettes créées par ses aventures.

Pendant que le marché, séduit par l'ingéniosité d'Enron, faisait grimper le titre de l'entreprise, les patrons, eux, vendaient leurs options, empochant des dizaines de millions.

On peut déplorer de tels abus. Mais ce qui est surtout inquiétant, c'est que les garde-fous sensés protéger les actionnaires ont été absolument inutiles. Ainsi le vérificateur externe, la firme Arthur Andersen, l'une des plus grandes du monde, a approuvé sans mot dire des états financiers truqués. Et, apprend-on maintenant, alors que la soupe commençait à chauffer, un avocat d'Andersen a ordonné aux employés de la firme de détruire des documents relatifs à Enron.

Le conseil d'administration d'Enron, censé avoir à coeur les intérêts des actionnaires, a lamentablement failli à la tâche. Quant aux courtiers et analystes, qui jusqu'à la débâcle, n'ont cessé de recommander le titre à leurs clients, ils ont été dupes au point où il faut s'interroger sérieusement sur leur compétence.

Enfin, il y a les politiciens. L'administration Bush n'a rien fait pour venir en aide à Enron. Cependant, on sait que M. Bush, le vice-président Cheney, et d'autres membres de l'administration avaient tissé des liens étroits avec Enron et ses dirigeants. L'étendue de la toile est apparue dès que la Maison-Blanche a voulu lancer une enquête sur l'affaire. L'Attorney general, John Ashcroft, a dû se désister... parce qu'Enron avait financé sa campagne pour un poste de sénateur, il y a deux ans. « Nous sommes tous souillés », a fait remarquer le sénateur John McCain.

L'ironie veut que les failles dans la réglementation des marchés soient révélées par les excès de zélates de la déréglementation. Cela n'a rien de nouveau : l'État-Providence, tant décrié aujourd'hui, est né des dérives de la libre entreprise. La nature humaine étant ce qu'elle est, laissé à lui-même, le génie du capitalisme perd les pédales.

Les bons gars



KATIA GAGNON
kgagnon@lapresse.ca

Alors que la plupart des groupes criminels fuient les projecteurs, les Hells Angels, eux, ont choisi d'utiliser à leur profit le puissant outil médiatique. Leur chef est devenu une vedette, les membres engagent des personnalités de la chanson pour animer leurs mariages. Dernier outil de cette efficace stratégie de communication : le maire de Toronto, Mel Lastman.

Sur l'incroyable photo qui a fait le tour du pays, on peut voir le maire serrer la main d'un membre en règle de l'organisation criminelle, qui a même fait cadeau à M. Lastman d'un t-shirt à l'effigie du groupe. Les motards « sont des bons gars venus à Toronto simplement pour s'amuser », a déclaré M. Lastman à l'issue de la rencontre. Des propos qui viennent donner un formidable coup de pouce aux relations publiques des Hells.

Car c'est justement la perception que les motards de toutes allégeances tentent, depuis des années, de créer. Prenez le « porte-parole » du groupe rival des Hells, les Bandidos, qui proposait récemment une trêve à ses adversaires à la une du *Journal de Montréal*, parce que les membres de son groupe, disait-il, veulent simplement « vivre en paix, pouvoir travailler et s'amuser ».

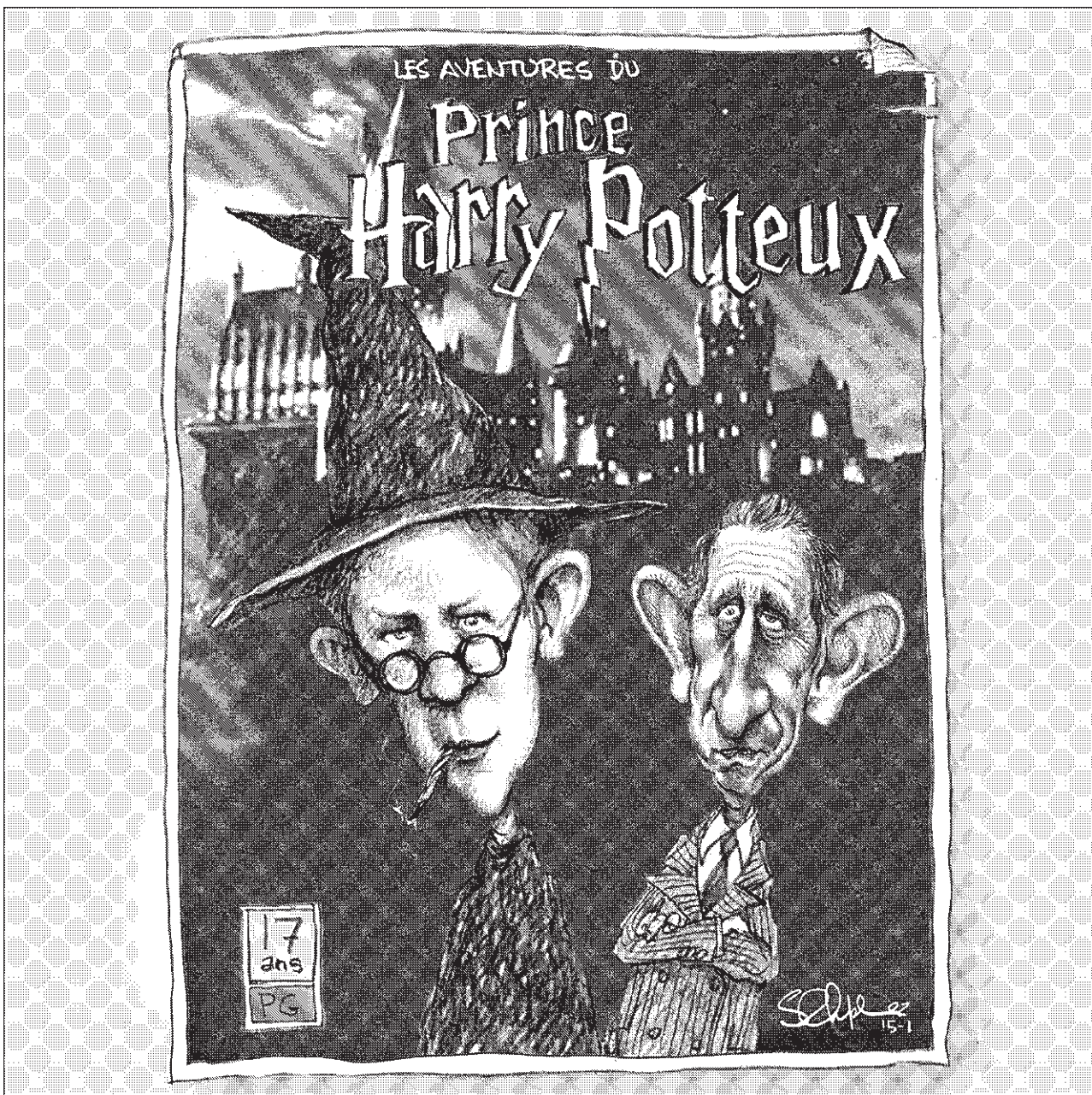
Le résultat de cette opération médiatique, c'est que Maurice Boucher est devenu une personnalité à laquelle on demande pratiquement des autographes, tout comme les

membres de son groupe ont été accueillis en stars du rock à Toronto. Dans un reportage diffusé il y a quelques années, des résidents du quartier Hochelaga-Maisonneuve déclaraient sans rire que « Mom » était en fait un brave type persécuté par les méchants médias.

Il faudrait peut-être leur rappeler, comme à Mel Lastman, que le job de ces « bons gars » qui veulent « travailler en paix » consiste à vendre de la drogue à des enfants, à recruter des prostituées de plus en plus jeunes, à agresser les propriétaires de bars n'acceptant pas leur « protection ». Ces « bons gars » achètent des dizaines de bungalows pour y faire la culture de la mari et intimident leurs voisins, de paisibles banlieusards.

Accessoirement, les jobs de ces « bons gars » les amènent parfois à commettre des meurtres, comme l'assassinat de ces deux gardiens de prison qu'on impute à Maurice Boucher, ou du petit Daniel Desrochers, victime d'une bombe placée dans une automobile. Sans tuer, ils brisent parfois des vies, comme celle d'Hélène Brunet, une serveuse utilisée comme bouclier humain sur les lieux d'une querelle de motards.

Avant d'aller serrer la main des Hells, M. Lastman aurait dû songer un instant à ces victimes des motards. Mais le maire de Toronto, roi de la gaffe, n'a probablement pas pensé du tout avant d'aller visiter les Hells. Dans le contexte de la nouvelle loi antigang, qui stipule que la simple appartenance à un groupe criminel est un délit, la rencontre de Toronto, où tous ont clairement affiché leurs couleurs, aurait pu constituer une grave erreur de la part des motards. En l'espace d'un flash de caméra, le maire Lastman en aura plutôt fait une éclatante victoire.



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

Des moutons, les Canadiens ?

M. Pratte,

VOUS RÉVEZ en couleur si vous pensez que M. Chrétien à la moindre intention de nuire à son « chum » Gagliano de quelque façon que ce soit. Le gouvernement fédéral est une « clique » ou chacun pense à sa poche ou à celle de son ami, et l'affaire du golf de Grand-Mère en est un bel exemple. Les politiciens savent très bien que certains de leurs actes répréhensibles vont devenir chose publique tôt ou tard, et possiblement créer des remous, mais ils n'ont rien à craindre parce que la tempête va toujours finir par s'estomper. Et ça, ils le savent très bien.

Vous parlez du conseiller en éthique du gouvernement dans votre éditorial (*La Presse*, 11 janvier), et cette parodie en est une bel exemple. Lorsque nous avons appris que ce conseiller était en fait un employé direct de M. Chrétien, cela à « fait » tous les

journaux au pays, mais plus personne n'en parle aujourd'hui. La parodie n'en est plus une parce que tout le monde l'accepte.

Nous discutons de politique à l'occasion avec des ami(e)s, et une chose qui semble avoir l'accord général ressort de nos conversations ; les Canadiens sont des « moutons » qui ne disent jamais un mot plus haut que l'autre. Les politiciens ont compris cela il y a longtemps.

Selon moi, un politicien qui intervient pour placer un ami dans une compagnie ou organisation est une chose bien banale, et qui se produit à tous les jours. Si nous savions toutes les choses qui ont vraiment de l'importance, et que nous ne saurons jamais...

MICHEL ROBITAILLE

Monsieur ou madame Laprise ?

TOUT ÉLECTRICIEN novice apprend dès le début à distinguer une fiche mâle d'une prise femelle. Qu'une importante

compagnie d'électricité comme Hydro-Québec nomme une prise femelle « Monsieur Laprise » n'a pas de bon sens et témoigne d'un désir réel (quoique peut-être inconscient) de garder le plus de visibilité possible pour les hommes.

Il serait logique que la prise femelle s'appelle « Madame Laprise ». (La seule fois où Hydro-Québec a représenté une « madame Laprise », elle faisait du ménage.) Ce choix de la visibilité du mâle à tout prix, comme figure d'autorité bienveillante, même lorsque aussi aberrant que dans le cas présent, est étonnant de la part de cette entreprise. En effet, Hydro-Québec a été une des premières entreprises à publier un excellent guide de communication non-sexiste, il y a plus de vingt ans déjà !

En plus de renommer « Monsieur Laprise » par « Madame Laprise », il faudrait aussi penser à renommer les jumeaux. Ce sont des jumelles.

HÉLÈNE NAUD

La poignée de main maudite

Un maire angélique

LE MAIRE de Toronto a soulevé tout un scandale en allant serrer la main des Hells Angels. C'est vraiment le comble. Plus irresponsable que cela, ce n'est pas possible. Mel Lastman a probablement posé le geste le plus irréflecti de sa vie. Le coloré politicien a beau être friand de publicité mais les répercussions engendrées, cette fois-ci, vont l'étouffer à jamais. Il a vraiment perdu toute crédibilité dans le domaine de la lutte aux motards criminels.

« Ce sont de bons gars qui sont simplement venus ici pour s'amuser », explique Mel Lastman. Le maire de la plus grande ville du Canada a-t-il perdu tout contact avec la réalité ? Est-il un ami des Hells ? Était-il payé pour offrir une publicité inestimable et inespérée à cette bande de hors-la-loi, à l'occasion de leur rassemblement à Toronto, ville où il y a à peu près autant de Hells que dans tout le Québec ?

Par ses agissements, le maire de la Ville reine aurait dû comprendre qu'il assurait un succès éclatant à l'opération de relations publiques des Hells Angels.

Tout le Québec avait été surpris quand deux artistes bien connus avaient osé chanter lors du mariage d'un membre des Hells, en 2000. Cette fois-ci, et la comparaison ne tient plus, le maire de Toronto a carrément pris l'initiative d'aller à leur rencontre. Il s'est même permis d'accepter un T-shirt. Même si le geste du maire a été vivement condamné par le chef de la police de Toronto et que les critiques ont fusé de toutes parts, n'en demeure pas moins l'impression suivante : les Torontois ont déroulé le tapis rouge devant des criminels.

Profitant de l'angélisme d'un maire au jugement maintenant plutôt douteux, les Hells Angels



Une poignée de main dont le maire de Toronto, Mel Lastman (à droite) se souviendra longtemps.

n'ont pas raté cette occasion en or d'afficher ouvertement leurs couleurs. La loi antigang vient juste d'être adoptée. Et en vertu de celle-ci, un individu pourrait maintenant être arrêté s'il arbore les couleurs d'une organisation reconnue de criminels. Mais pas quand un tel maire les considère comme des amis... Quelle attitude arrogante de la part des « anges de l'enfer » !

ANDRÉ CARRIER
Sherbrooke

Tapis rouge

JE ME DEMANDE bien où l'on s'en va. Le maire de Toronto, Mel Lastman, qui donne une poignée de main aux Hells et affirme par la suite qu'il les trouve fort sympathiques et se dit étonné du respect et de la politesse dont ils ont fait preuve à son endroit. D'autre part, les commerçants de la ville disent que ce sont des

touristes comme les autres et qu'ils dépensent beaucoup d'argent et donnent de gros pourboires. Mais, est-ce qu'ils savent, ces commerçants, que cet argent provient d'activités illégales ? Ou font-ils semblant de l'ignorer ?

Mais ce que j'ai vu de plus dégoûtant dans les images des bulletins d'information télévisées, c'est de voir des gens de la rue demander aux Hells de bien vouloir accepter de se faire photographier avec eux, comme s'il s'agissait de grandes vedettes.

Pourtant, à ce que l'on sache, plus de 85 % des 400 Hells Angels présents à Toronto possédaient des casiers judiciaires.

Et, malgré ça, le maire de la ville, les commerçants et même les gens de la rue leur déroulent le tapis rouge. C'est à n'y rien comprendre !

YVES HAMEL
Montréal

Forum

Oubliez le scanner
dernier modèle

Nous publions ici quatre textes de lecteurs, que nous avons reçus à la suite de l'éditorial d'André Pratte, samedi dernier, intitulé « Prendre le taureau par les cornes ».

CLAUDE RIVARD

L'auteur est médecin aux urgences du centre hospitalier Pierre-Boucher, à Longueuil.

M. Pratte,

NOUS SOMMES en 1972, j'ai 12 ans et je suis assis dans mon cours de géographie. Mon professeur en avant nous montre notre première courbe démographique et nous explique que nous sommes parmi les derniers enfants du « baby-boom ». Il nous explique aussi que nous risquons d'avoir des problèmes plus tard car nous allons nous retrouver avec une pyramide inversée. La majeure partie de la population sera plus âgée, aura besoin de soins et il n'y aura pas beaucoup de travailleurs pour s'occuper de ces personnes. La tour risque de s'écrouler parce que la masse principale ne sera supportée que par une petite base...

Nous sommes en 2002, j'ai 42 ans et je suis médecin d'urgence. Il semble que nos « décideurs » n'aient pas suivi le même cours de géographie que moi ou encore qu'ils étaient des cancras et ont coulé ce cours.

Je travaille dans une urgence qui est remplie à 200 % depuis plus d'un an. Cette semaine, l'administration de l'hôpital où je travaille a demandé à la population de s'adresser à d'autres ressources du « réseau » de la santé parce que nous ne pouvions plus suffire à la demande de soins. L'hôpital est occupé à plus de 104 %, nos 350 lits sont tous ouverts et nos infirmières sont usées à la corde.

Deux jours après cette demande, l'urgence établit un record de patients couchés, plus de 80 patients attendent sur des civières dans les corridors et la majorité d'entre eux attendaient... un lit aux étages. Notre hôpital a plus de 50 patients en attente de soins de longue durée dans des lits de soins

aigus et autant de patients sont actuellement placés dans des ressources privées, à nos frais, aussi en attente de soins de longue durée.

En général, les hôpitaux de la métropole rapportent des situations semblables : partout, de 60 à 100 patients chroniques occupent des lits de soins aigus et attendent une place dans un centre de soins de longue durée. Ces lits de soins aigus bloqués expliquent pourquoi le « problème des urgences » est ailleurs : c'est un problème d'hôpital, un problème de réseau...

Si on nous donnait, demain, un centre de soins de longue durée de 200 lits, les deux hôpitaux de Longueuil le rempliraient en une journée. Malheureusement, comme les infirmières font déjà des 12 et des 16 heures pour compenser le déficit de personnel soignant, nous n'aurions pas le personnel nécessaire pour nous occuper des patients de soins de longue durée.

Loin de moi l'idée de me défilier de mes responsabilités : nous devons avoir une approche de gestion plus « imaginative » et centrée sur les besoins des usagers (pas malades, usagers...).

Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites que notre choix de société de vouloir tout guérir et guérir vite nous amène une augmentation des coûts de soins de santé.

Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites que nous avons un manque d'argent et que nous devons trouver des solutions à ce problème.

Mais il faut comprendre qu'une solution nous est déjà appliquée de force. Le manque d'argent nous a amenés récemment à faire des choix qui ont un impact direct sur la qualité des soins qui sont donnés à la population. Les bureaucrates qui ont « pensé » à fermer des hôpitaux et à mettre précocement à la retraite un groupe d'infirmières qualifiées (et, en rétrospective, né-

cessaires à la prestation des soins) n'ont de toute évidence pas eu le même cours de géographie que moi.

Malgré les problèmes que ces bureaucrates nous on amenés, ceux-ci ont été très probablement chaudement félicités et récompensés car leurs programmes de « rationalisation des soins » a fait économiser des millions à l'État. Nous vivons actuellement avec les conséquences de ces choix et elles sont extrêmement inquiétantes, une visite dans n'importe laquelle des urgences de la métropole vous en convaincra...

Oubliez le scanner dernier modèle ou encore la pilule miracle à 2 \$ le comprimé. On cherche le préposé pour amener le patient à ce scanner ou l'infirmière pour donner ce comprimé ! La qualité des soins est actuellement compromise à cause du mode de gestion « à la petite semaine » que nous subissons.

Selon vous, « l'État doit disposer d'un outil d'une haute expertise et d'une grande crédibilité qui choisira de manière publique, rationnelle et raisonnée, quels services et quels médicaments il doit payer ». Selon moi, même si l'État avait un tel outil, il ne pourrait appliquer ses recommandations car elles seraient trop coûteuses politiquement. Nous allons donc rester dans la gestion des « crises » car c'est la seule façon qui est rentable politiquement et à court terme.

En attendant, il faudrait qu'un actuaire calcule très sérieusement combien nous coûtent réellement les heures supplémentaires du personnel soignant et ajoute à ce montant combien nous coûtent les prestations pour arrêter de travail prolongé (qui suivent invariablement après). Est-ce que nous avons sauvé tant d'argent que ça ?

Pour 2002, je vous souhaite de ne pas avoir à me voir...

« Pour 2002, je vous souhaite de ne pas avoir à me voir... »



Les années passent, les ministres se succèdent, et pourtant la situation dans les urgences demeure toujours aussi critique.

Le recul d'un idéal

M. Pratte,

VOTRE ÉDITORIAL sur le système de santé québécois (12 janvier) m'inquiète beaucoup. Vous y démontrez une ouverture pour la privatisation du système de santé, solution à envisager, selon vous, pour faire face aux divers problèmes qu'il occasionne et occasionnera. C'est une grave erreur de votre part. En effet, depuis quelques années, les entreprises privées relèquent le secteur public : elles y voient un territoire d'investissement à conquérir. Il est alors dans leur intérêt d'imposer graduellement dans l'opinion publique l'idée selon laquelle le système québécois est médiocre, inefficace et financièrement désastreux. Ainsi, la population en vient à accepter la privatisation comme la seule solution possible. Une fatalité. Or vous, vous appuyez ce discours intéressé qui, je vous le souligne, favorise le recul conscient d'un idéal d'accès à la santé pour tous. Appuyer la privatisation de la santé, M. Pratte, c'est militer pour qu'au Québec, comme aux États-Unis présentement, la vie soit belle si on est jeune, riche et en santé...

ANNE MARIE DUTRISAC
Sainte-Foy

Des faits dont personne ne parle

LA VRAIE question n'est pas de savoir si les soins de santé peuvent être assumés au complet, en partie ou autrement par les fonds publics, mais plutôt d'avoir une garantie du gouvernement à l'effet que, s'il nous incombe dorénavant d'assumer certains de ces soins, on nous remboursera une partie de nos impôts ! Pourquoi est-ce que personne n'en parle ? Ne l'oublions pas, nous en payons amplement pour avoir droit, gratuitement, à tous les soins que chacun d'entre nous nécessite. On ne peut mettre en question le système de santé public, sans, a priori, parler de notre argent, de nos impôts. Sinon, il risque de nous arriver comme avec l'assurance-médicaments : nous déboursions depuis l'instauration de ce nouvel impôt déguisé pour payer ce que nous payons déjà par ailleurs avec nos impôts.

Personnellement, nous sommes un couple en santé, sans enfant, qui payons au-dessus de 50 % de ce que nous gagnons en impôts directs (et au-dessus de 80 % avec tous les impôts indirects, taxes et autres), qui ne consommons aucun médicament et qui auront pourtant à déboursier cette année près de 1000 \$ pour une assurance-médicaments que nous n'utiliserons pas et qui, de toute façon, demande une franchise tellement élevée qu'on ne serait pas remboursé pour les besoins usuels de notre situation familiale. C'est pourquoi, personnellement, je n'accepte même pas de considérer une baisse des services de santé, à moins que cette baisse soit évaluée en dollars et en cents, et qu'on me garantisse,

par écrit, que je paierai, 10, 20 ou 30 % d'impôts de moins, selon ce que les actuaires évalueront, pour pouvoir, avec cet argent, payer des assurances ailleurs. Il est hors de question de continuer à payer à plusieurs reprises pour les mêmes services.

Si le gouvernement ne sait pas gérer notre argent, ou s'il le dépense à d'autres fins qu'aux besoins réels des gens, peut-être faudrait-il penser à le changer.

MARIE TREMBLAY
Montréal

Un ratio ridicule

M. Pratte,

LES « CRISES » dans les urgences, ce n'est pas nouveau. Je me rappelle un film documentaire de l'ONF, je crois, et qui remonte à la fin des années 70 et qui mettait en vedette l'équipe de l'urgence de Cartierville. On jurerait que le tout se passait hier.

Mais il y a un autre angle sur lequel peu de gens se sont penchés. Je pense ici au nombre de places disponibles dans les urgences. Si je m'en rapporte à votre éditorial il y a, sur l'île de Montréal, 424 places dans les salles d'urgence. Prenant en compte le fait que nombre de Lavallois et probablement de gens de la Rive-Sud se présentent à Montréal, on peut arrondir le bassin de clientèle à deux millions. Quatre cent vingt-quatre places pour deux millions, cela fait exactement 0,0212 % ; eh oui ! deux centièmes de un pour cent. Ça me fait penser aux marges qui séparent les skieurs lors d'une descente olympique.

Un tel ratio m'apparaît proprement ridicule, d'autant plus qu'on a fermé plusieurs hôpitaux depuis quelques années sans pour autant améliorer la capacité d'accueil de ceux qui restent. Les cliniques privées ferment en fin de journée et quant aux CLSC... m'enfin !!! Alors, où le bon peuple peut-il aller ?

Les politiciens et les bureaucrates ont vraiment le don de s'auto-emberlificoter et de nous faire croire que le problème ne dépend pas d'eux et qu'en plus il est insoluble. Et nous, de tomber dans le panneau et d'acheter leurs salades. C'est bien simple, les urgences sont trop petites et pas assez nombreuses. Rappelez-vous, DEUX CENTIÈMES de un pour cent. Regardez seulement le nombre de garages sur notre belle île. Et pour combien de bagnoles pensez-vous ? Vouloir « faire dur », c'est comme ça que je procéderais. Je suis content en... de jouir d'une bonne santé et d'avoir de bonnes assurances au cas où.

JEAN-FRANÇOIS COUTURE

LYSIANE GAGNON

lgagnon@lapresse.ca

Des balles de
neige coûteuses

M el Lastman qui serre la main à un Hells Angel, Gerald Tremblay qui s'amuse à lancer des balles de neige avec Jean-Lapierre du Syndicat des cols bleus... Décidément, les maires de nos grandes villes aiment se faire photographier avec des fiers-à-bras !

En tout cas, il y avait de quoi tressaillir à la vue de ce joyeux copinage entre le maire de Montréal et l'homme qui n'a jamais hésité à encourager ses syndiqués à vandaliser la propriété publique pour extorquer des augmentations de salaire. La question : combien coûtera chacune de ces balles de neige aux contribuables montréalais ?

Un nouveau joujou

On veut bien accepter que les enfants d'aujourd'hui soient « gâtés pourris », mais faut-il vraiment qu'on leur offre des avions en guise de jouets ?

L'adolescent perturbé qui a foncé aux commandes d'un Cessna dans un gratte-ciel de Tampa, en Floride, suivait des cours de pilotage depuis plusieurs mois. Comme il était trop jeune pour conduire une auto, c'est sa grand-mère qui l'avait emmené à l'aéroport de Clearwater, pour sa dernière et fatale leçon. À 16 ans, il aurait pu voler en solo. À 17 ans, il aurait pu décrocher son brevet de pilote.

Comment se fait-il qu'on mette d'aussi dangereux joujoux entre les mains de gens aussi jeunes, sans s'assurer auparavant de leur degré de maturité et de leur équilibre ?

Si le Cessna avait foncé dans la tour à bureaux un mardi plutôt qu'un samedi, c'aurait été le désastre. Déjà, en déviant de sa course, il a failli heurter un gros transporteur, ce qui aurait provoqué une authentique catastrophe aérienne.

Mais pourquoi s'étonner ? On laisse aussi entre les mains des adolescents les plus fous ces dangereux engins que sont les motomariniers. On ne peut pas conduire une auto sans se soumettre à un examen de conduite en bonne et due forme, mais n'importe qui peut louer une motomarine sans permis...

Des juges indulgents

Loin de moi l'idée de réclamer de longues peines de prison pour les jeunes délinquants. La prison est l'école du crime, et ce n'est pas là que loge la réhabilitation. Mais enfin, entre une peine démesurément longue et une sentence ultralégère, il y a tout de même une marge !

La semaine dernière, le même jour, deux juges ont fait preuve d'une incroyable indulgence envers deux chauffards de la route.

Premier cas. Éric Langlais, 21 ans, prend la fuite après avoir heurté un piéton, un homme de 40 ans qui mourra quelques heures plus tard des suites de l'accident. Le juge Paul Chevalier l'a « condamné », si l'on peut dire, à... 240 heures de travaux communautaires et interdiction de conduire pendant 30 mois. M. Langlais, dira le juge, regrette sa négligence, c'est « un actif pour la société », etc.

Deuxième cas. Patrick Doyon, 22 ans, au volant d'une auto qu'il conduisait sans permis, prend une courbe à 180 km/h, et frappe une voiture conduite par une femme de 32 ans, enceinte de six mois et mère d'un enfant de trois ans. Nancy Boisvert mourra des suites de cette collision, si violente que le moteur de l'auto de Doyon a été projeté 30 mètres plus loin. Le juge François Landry l'a « condamné » à... deux ans de prison moins un jour. Il ne pourra toucher au volant pendant les trois années suivant sa sortie de prison, dans quelques mois.

Le pire, c'est qu'au dire de Jean-Paul Charbonneau, de *La Presse*, les parents et amis de Doyon sont sortis de la salle d'audience en colère, grommelant contre le juge et la sentence. Qu'est-ce qu'ils auraient voulu ? Qu'on le félicite pour son beau programme ?

De la pédagogie

Les enseignants ont la peau sensible et la plume alerte dès qu'on leur touche, serait-ce avec douceur et sur la pointe des pieds. Dans une récente chronique, j'écrivais que l'enseignement secondaire ne devrait pas être la chasse-gardée des diplômés en pédagogie et que les bacheliers et détenteurs de maîtrise dans des disciplines comme les maths, la géo, l'histoire, la musique, etc., devraient y avoir accès.

La phrase qui a fait bondir nombre d'enseignants, qui ne se sont pas gênés pour me le faire savoir par courriel : « Au secondaire, la pédagogie a moins d'importance que le contenu. » Que non ! m'ont-ils répliqué, en me mettant au défi d'aller enseigner dans une classe d'ados mal élevés.

Bon, recommandons, même si je trouve quelque peu inquiétant que mes correspondants semblent tenir « le contenu » pour quantité négligeable. Si j'écrivais ceci : « Au secondaire, la pédagogie a moins d'importance qu'au primaire », est-ce que ça irait ?

Tobin s'en va !

Coup de théâtre, hier en fin de journée : Brian Tobin démissionne... Aurait-il appris de source sûre que Jean Chrétien partira avant les prochaines élections ? Cela marquerait, croient plusieurs, la fin des espoirs de l'ambitieux dauphin, car l'avance de Paul Martin est telle que ses adversaires n'auront que très peu de chances. Adversaires remoués à venir du côté d'Ottawa...



EXPRESS INTERNATIONAL

Chine | Dissidents condamnés

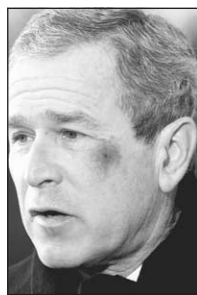
DEUX MEMBRES du Parti démocrate chinois (PDC) ont été condamnés à quatre ans de prison en Chine après avoir rendu publiques leurs opinions sur Internet. L'un d'eux, Lu Xinhua, avait écrit au sujet du président Jiang Zemin qu'il était profondément imprégné « par un système millénaire féodal de dictature impériale » et une ignorance de la politique moderne. « Seul un système de surveillance réciproque fondé sur la séparation des branches exécutive, législative et judiciaire du pouvoir et un système légal plus stable » pourront venir à bout de la corruption en Chine. Le PDC a été formellement fondé en 1998 après la signature par Pékin de la convention de l'ONU sur les droits civiques et politiques. En décembre 1998, les trois principaux fondateurs du parti, Xu Wenli, Wang Youcai et Qin Yongmin, avaient été condamnés respectivement à 13, 12 et 11 années de prison pour subversion. — d'après AFP

Sierra Leone | Armes déposées

UN TOTAL de 47 596 combattants des factions de la guerre civile sierra-léonaise ont déposé les armes au cours du processus de désarmement qui vient de s'achever, a fait savoir hier Patrick Coker, porte-parole de la Mission des Nations unies en Sierra Leone (MINUSIL). « La guerre est maintenant finie en Sierra Leone. Nous sommes arrivés à la fin symbolique d'une des missions de la MINUSIL qui est le désarmement », avait déclaré samedi le commandant militaire de la MINUSIL, le général Daniel Opande, à Kailahun, ancien fief du Front révolutionnaire uni (RUF) dans l'est du pays. — d'après AFP

États-Unis | Bush en forme

AU LENDEMAIN d'un bref évanouissement, le président George W. Bush, 55 ans, s'est dit en pleine forme hier et il a quitté Washington comme prévu pour une tournée dans trois États destinée à défendre sa politique économique. Une écorchure de plusieurs centimètres était visible sur sa pommette gauche et sa lèvre inférieure semblait meurtrie. Le président pense que cet hématome est dû à « une combinaison de la table, du plancher et des lunettes qu'il portait » lorsqu'il est tombé après s'être évanoui, a expliqué son porte-parole, Ari Fleischer. La syncope, selon des responsables de la Maison-Blanche, s'expliquerait par un ralentissement du rythme cardiaque à la suite de la fausse route suivie par le bretzel que grignotait le président en regardant un match de football. — d'après AFP



George W. Bush

La mission de la dernière chance sauve le processus de paix en Colombie

JACQUES LANUSSE-CAZALE
Agence France-Presse

LOS POZOS – La mission de la dernière chance menée par l'envoyé spécial de l'ONU, le groupe des 10 pays facilitateurs du processus de paix et l'Église catholique est parvenue hier à rétablir le dialogue entre le gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) quelques heures avant la fin de l'ultimatum qui devait sceller la rupture des négociations.

Les ambassadeurs des 10 pays facilitateurs du processus de paix ont annoncé la poursuite des négociations dans une déclaration qui avait été préalablement acceptée par le président colombien, Andrés Pastrana, et le commandant en chef des FARC, Manuel Marulanda. « Les conditions sont réunies pour relancer, de manière immédiate, le proces-

sus de paix en Colombie », a annoncé dans une allocution l'ambassadeur de France à Bogota, Daniel Parfait, au nom du « groupe des dix » — Espagne, France, Italie, Norvège, Suède, Suisse, Canada, Cuba, Mexique et Venezuela —, dont la France assure actuellement la coordination.

Cette annonce est intervenue alors que le président Pastrana avait, samedi, après la suspension des négociations trois jours plus tôt, appelé la guérilla des FARC à évacuer avant hier soir à 21 h 30 (heure locale) la zone démilitarisée de Caguan (sud de la Colombie), placée sous son contrôle depuis trois ans.

« M. Pastrana a reconnu que les garanties pour la poursuite des négociations dans la zone de détente étaient réunies » et les FARC ont « accepté les conditions définies pour la reprise du dialogue », a ajouté le diplomate français. « Nous demandons aux deux parties de confirmer leurs engagements », a-t-il toutefois précisé.

Quelques instants plus tard, un porte-parole de la guérilla, Raul Reyes, présent toute la journée à la table des négociations, a confirmé l'engagement de son or-

ganisation. « En tant que représentant des FARC, j'accepte les termes de la déclaration des pays facilitateurs du processus de paix, soutenue par les Nations unies », a-t-il déclaré, remerciant ensuite « toutes les personnes et institutions qui ont rendu possible cet accord qui réjouit une immense majorité de Colombiens ».

Le président Pastrana n'avait pas encore pris la parole à 18 h 45 (heure locale) pour confirmer au pays ses engagements sur la reprise des négociations.

La rupture des négociations engagées le 7 janvier 1999 aurait en effet signifié une escalade immédiate de la violence dans cette zone grande comme la Suisse (42 000 km²) que la guérilla des FARC devait évacuer dans l'urgence.

L'annonce d'une reprise du dialogue signifie enfin que les commandants de la guérilla des FARC ont accepté d'appliquer les mesures déjà négociées ces trois années (accords de San Francisco de la Sombra) et qu'un accord de cessez-le-feu, accompagné d'un arrêt des enlèvements des personnes et de toute autre forme de violence, devrait être vite conclu dans ce pays déchiré depuis 37 ans par une guerre civile qui a fait 200 000 morts.

Autre assassinat d'un activiste palestinien Riposte immédiate des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa

d'après AFP

JÉRUSALEM — Un chef d'un groupe armé palestinien a été tué hier en Cisjordanie dans une explosion attribuée à Israël, entraînant une attaque dans laquelle un soldat israélien a été tué, minant encore davantage la trêve.

Ces décès portent à 1134 le nombre de morts depuis le début de l'Intifada, le 28 septembre 2000, dont 873 Palestiniens et 239 Israéliens.

Sur un autre plan, les États-Unis ont exprimé leur exaspération face à l'attitude du président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat dans l'affaire du cargo d'armes *Karine A*, arraisonné le 3 janvier en mer Rouge par Israël, tout en critiquant

les démolitions de maisons palestiniennes par l'État juif.

Le ministre israélien des Affaires étrangères, Shimon Peres, a annoncé l'arrêt des destructions de maisons dans les territoires palestiniens après la violente polémique provoquée par la démolition d'habitations à Rafah, dans la bande de Gaza.

Mais la police israélienne a détruit hier aux bulldozers neuf maisons palestiniennes dans le quartier arabe d'Al-Issawiya à Jérusalem-Est, occupée et annexée par Israël depuis 1967.

À Ramallah, la direction palestinienne a imputé à Israël l'assassinat à Tulkarem du chef des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, Mohammad Raad Al-Karmi, accusant le gouvernement israélien d'attiser la

tension. Ce groupe est lié au Fatah, le mouvement de d'Arafat.

Selon des responsables de sécurité palestiniens, des militaires israéliens ont fait exploser une bombe au passage de Karmi. L'armée israélienne, qui avait déjà tenté de l'assassiner en septembre, n'a ni confirmé ni démenti son implication, mais le bureau du premier ministre Ariel Sharon a rendu public un document énumérant les faits qui lui sont imputés.

La riposte des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa a été immédiate. Elles ont revendiqué une attaque contre des soldats israéliens à un barrage routier près de Naplouse, dans le nord de la Cisjordanie, au cours de laquelle un soldat a été tué.

Les portefeuilles Choix Sélect Royal. Une seule halte. Et tout le temps de rêver.

Pas de perte de temps. Pas de pas perdus. Nous avons choisi les meilleurs fonds offerts par les six plus importantes firmes en Amérique du Nord. Nous les avons ensuite répartis en quatre portefeuilles diversifiés correspondant aux besoins de toute une gamme d'investisseurs, des plus conservateurs aux plus audacieux. Les portefeuilles Choix Sélect Royal. Parce que plus c'est simple de cotiser à son REER, plus c'est simple d'aller au bout de ses rêves.



Allez au bout de vos rêves.™

www.banqueroyle.com/fir

Les fonds communs de placement Royal et les portefeuilles Choix Sélect Royal sont vendus par la société Fonds d'investissement Royal Inc. Il peut y avoir des frais de gestion, de commission et de commission de suivi, ainsi que des dépenses associées aux fonds communs de placement. Veuillez lire attentivement le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et les performances passées peuvent ne pas se répéter. Fonds d'investissement Royal Inc. est inscrit au Québec en tant que cabinet de services financiers.